



PROCES - VERBAL

**Séance du Conseil Communal de la Ville de Renens
Jeudi 13 décembre 2018 à 19h00
Salle de Spectacles**

4^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 13 décembre 2018

Présidence de M. Oumar Niang, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 4^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
- Dimanche 16 décembre 2018 à 14h00
- Lundi 17 décembre 2018 à 20h00

67 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Maria Correia, Eveline Henry et Elodie Joliat ainsi que MM. Nuredin Avdyli, Boubacar Tahirou et Vito Vita.

Sont absents: MM. Yves Briaux, Selim Ibrahim, Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci et Walter Siegrist.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulé "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens".

Cette intervention sera traitée prioritairement au point N° 14 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2018
3. Démission
4. Assermentation

5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée "Nouvelles normes dans le secteur parascolaire",
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Mais que fait la police?".
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
- 11. Budgets 2019**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
 - d) de la Ville de Renens

Commission des finances
- 12. Rapport de commission – Préavis N° 38-2018** – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls
M. Laurent Voisard, Président-rapporteur
13. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis intercommunal N° 28-2018 - Modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)
Présidence: Les Verts
 - Préavis N° 39-2018 - Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants
Présidence: Fourmi rouge
14. Motions, postulats, interpellations
15. Questions, propositions individuelles et divers
16. Vœux

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

Le Bureau n'a reçu aucune démission à ce jour.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Anton Chatelan en date du 12 novembre 2018, en tant que Conseiller communal, le parti PLR – Pour les Renanais a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Julien Ochsner. Le Bureau du Conseil communal a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Julien Ochsner peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie M. Julien Ochsner de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie M. Julien Ochsner de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite M. Julien Ochsner pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Résultats de la votation fédérale du 25 novembre 2018

Initiative populaire du 23 mars 2016 "Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)"

BULLETTINS	Rentrés	2'913
	Blancs	151
	Nuls	4
	Valables	2'758

Suffrages	
Oui	1'331
Non	1'427
Taux de participation	35.12%

Initiative populaire du 12 août 2016 "Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination)"

BULLETTINS	Rentrés	2'913
	Blancs	39
	Nuls	4
	Valables	2'870

Suffrages	
Oui	654
Non	2'216
Taux de participation	35.12%

Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

BULLETINS	Rentrés	2'913
	Blancs	41
	Nuls	1
	Valables	2'871

Suffrages	
Oui	1'286
Non	1'585
Taux de participation	35.12%

Jetons de présence

Les fiches des jetons de présence sont à la disposition des chefs de groupe. A noter que toutes les activités liées aux rapports de commissions ad'hoc qui seront présentés au Conseil communal du 13 décembre 2018 seront honorées en juin 2019.

Coupe des sapins

Comme le veut la tradition, j'ai participé à la coupe de sapins à Bottens. Je remercie tous les collaborateurs du CTC qui ont œuvré pour que cette journée soit belle et sécurisée. Pour votre information, le sapin que vous voyez dans la salle est l'œuvre de M. Didier Divorne, le mien se trouve à la place du Marché.

115 ans de la Gym de Renens

Le samedi 24 novembre 2018, j'ai participé au 115^{ème} anniversaire de Gym Renens. Ce fut un moment de fête et de rencontre intergénérationnelle.

Mérites de la Ville de Renens

Le mercredi 28 novembre 2018, le Président a participé à la cérémonie de remise des Mérites de la Ville. Je renouvelle ici toutes mes félicitations à tous les lauréats.

Pose de la 1ère pierre du projet " Château 17"

Le jeudi 29 novembre 2018, j'ai participé à la pose de la 1^{ère} pierre du Projet «Château 17» situé sur le site de la Grange de Florissant. Projet destiné à la petite enfance et à la culture.

La Fête de Noël d'AVIVO Renens et environs

Le dimanche 9 décembre 2018, j'ai eu l'honneur de participer à la fête de Noël d'AVIVO Renens et environs. C'est le lieu ici de remercier tous les membres pour leur bon accueil et tous les bénévoles, dont certains sont conseillères et conseillers communaux, pour le travail et leur dévouement pour nos aînés.

Séance d'information de la Municipalité et du Greffe destinée aux membres de la commission de naturalisation / Naturalisation: modification de la procédure

J'ai participé à la séance d'information de la Municipalité et du Greffe à la commission de naturalisation concernant la modification de la procédure de naturalisation.

Lors de cette séance, qui s'est tenue le lundi 26 novembre 2018, la Commission de naturalisation a été informée de la nouvelle procédure de naturalisation cadrée par la loi sur

le droit de cité vaudois adoptée le 19 décembre 2017, et son règlement d'application, qui tend à harmoniser les pratiques communales. Une des conséquences de cette procédure est la dissolution, en 2019, de la Commission de naturalisation. Pour plus d'information, je vous renvoie à vos chefs de groupe respectifs, qui ont déjà reçu toutes les informations par courriel.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir les réponses écrites aux interpellations de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée "Nouvelles normes dans le secteur parascolaire" et de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Mais que fait la police?", ainsi que le communiqué de la Municipalité du 3 décembre 2018 sur ses activités du 5 au 30 novembre 2018.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs qui suivez nos débats depuis la tribune,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En sus des communications qui vous ont été adressées par écrit, nous en avons une toute récente en lien avec le projet de l'Office fédéral des routes (OFROU) dont je vous fais part.

L'Office fédéral des routes vient de boucler la procédure de mise à l'enquête du projet d'élimination du goulet d'étranglement de Crissier, projet qui comprend la création de deux nouvelles jonctions autoroutières à Ecublens et à Chavannes-près-Renens.

La Municipalité de Renens reconnaît l'importance de ce dossier et de sa cohérence dans le cadre du PALM (Programme d'Agglomération Lausanne-Morges) qui prévoit un renforcement des transports publics, de la mobilité douce ainsi que du report du trafic individuel motorisé sur les autoroutes.

Si, elle valide le concept d'intervention, elle reste cependant réservée quant à l'ampleur des aménagements proposés, leurs insertions urbaines et leurs impacts sur le paysage. Elle a dès lors déposé auprès de l'OFROU une opposition au projet tel que mis à l'enquête avec les demandes suivantes:

- Une implication en amont de la Commune dans la phase d'étude du processus de renaturalisation dans le lit de la Mèbre en lien avec le tracé existant du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge.*
- La conduite d'une étude plus approfondie sur les incidences concrètes de trafic sur l'avenue du Léman, l'avenue du Censuy et la rue du Silo.*

- *La réduction de l'impact au sol des jonctions pour préserver les espaces verts, notamment vis-à-vis de la proximité de la piscine.*
- *La réduction de la vitesse maximale prévue entre l'échangeur d'Ecublens et le rond-point de la Maladière à des fins de protection contre le bruit.*
- *La préservation de la qualité de l'air et du climat de manière globale.*

Ces différentes oppositions doivent ainsi permettre de recadrer ce projet nécessaire afin qu'il ménage le développement urbain et la qualité de vie.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**
Intervention faisant suite à la réponse à l'interpellation intitulée "Nouvelles normes dans le secteur parascolaire"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai à remercier la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation. Elle est détaillée et satisfaisante.

Comme vous tous, j'ai appris que de nouvelles négociations sont prévues grâce à la mobilisation des professionnels et de la population. Nous ne pouvons qu'espérer qu'elles soient fructueuses pour le bien de nos enfants. Merci.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
Intervention faisant suite à la réponse à l'interpellation intitulée "Mais que fait la police?"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation «Mais que fait la police?» qui ne me satisfait malheureusement pas totalement.

Si en effet, la Municipalité a organisé une présentation complète du concept REGIO pour le Conseil communal, ce dont je la remercie, la seconde partie de la réponse ne répond pas à mes préoccupations.

En effet, les outils institutionnels existent déjà pour permettre une information précise au Conseil Communal, mais nous devons bien admettre que cela ne fonctionne pas de manière optimale. Et que la communication entre les Associations intercommunales et notre Conseil ne circulent que trop peu. Il serait dès lors judicieux de mettre en place un plan de

communication d'entente avec les membres de la CRI pour que l'ensemble de notre Conseil soit informé correctement et dans les temps.

Et vu le dernier paragraphe de la réponse de la Municipalité à cette interpellation, j'invite notre exécutif à exiger de la part de la POL et de toutes autres entités régionales ou intercommunales pour lesquelles nous finançons une partie de leur budget, une totale transparence à son encontre et par là même pour notre Conseil et il faudrait le développement d'une meilleure communication et un meilleur système de sa circulation soit mis en place.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Intervention faisant suite à la réponse à l'interpellation intitulée "Nouvelles normes dans le secteur parascolaire"

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je reviens sur la réponse à l'interpellation de M. Silvio Torriani intitulée "Nouvelles normes dans le secteur parascolaire".

J'aurais trouvé utile de trouver dans cette réponse des chiffres clairs quant aux normes minimales du cadre de référence de l'EIAP qui sera normalement en vigueur au mois de janvier 2019 ainsi que de connaître les normes appliquées actuellement pour que notre Conseil communal puisse se faire une idée claire sur des bases et des chiffres clairs.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

J'abonde de votre sens. Il est vrai que si nous avons présenté un petit tableau avec des comparaisons cela aurait été beaucoup plus simple de voir de quoi il s'agissait.

C'est peut-être un défaut des professionnels, celui d'être tellement le nez dans le guidon et de ne plus penser à ce genre de chose. Mais vu que l'EIAP a rouvert les négociations avec les professionnels, je vous propose de vous produire ce tableau à la rentrée sur la base des normes qui auront peut-être été modifiées d'ici là.

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention relative à la situation du marché du travail dans le Canton de Vaud (Communiqué de la Municipalité du 3 décembre 2018)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie la Municipalité de nous remettre chaque année une statistique très complète des personnes sans emploi qui vient du Canton.

Par contre, j'émets le vœu de pouvoir avoir une situation relative aux Renonais qui sortent de ces statistiques. Je pense notamment à la catégorie d'âge des 60 ans et plus, qui est souvent en ce moment pénalisée par rapport à la recherche d'emploi, et qui regroupe probablement

des personnes qui doivent partir à la retraite ou à la retraite anticipée et nous savons que si on prend une retraite anticipée deux ans avant, nous sommes déjà à 13,6% d'amputation de la rente AVS. Dès lors, je souhaiterais que nous puissions étudier et avoir des informations par rapport aux impacts sur la population de Renens dans "l'après" de ces statistiques. Merci.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour votre question. Que vous dire... c'est compliqué. Il est vrai que ces chiffres nous viennent du SCRI et il est vrai que nous vous les restituons tels qu'ils nous sont transmis. Ces documents mériteraient d'être retravaillés par thématique. Il est vrai qu'il y a des seniors, il y a aussi des jeunes. La bonne nouvelle, c'est que le taux de chômage est passé de 6,2% à 5% sur Renens en une année. Donc, de manière générale, nous voyons que la situation de l'emploi s'améliore à Renens. Par contre, il est vrai que s'il s'agit de travailler sur des groupes d'âge ou sur des métiers qui sont différemment impactés selon les années, les périodes, ce serait un travail en soi à faire. Je ne sais pas si votre demande est spécifique aux seniors ou si votre demande consiste à faire un dégrossissage de ces statistiques, mais ce n'est pas un travail qui est simple à faire.

J'abonde dans votre sens, il y a quelque chose à faire, mais il faudrait pouvoir le faire en fonction d'une question précise à un moment précis.

Il faudrait que nous nous mettions d'accord sur la question que vous nous posez afin que je puisse ensuite la relayer auprès des services concernés, notamment l'ORP, avec lequel nous collaborons beaucoup pour pouvoir travailler sur une thématique en particulier et croiser des données. A ce stade, c'est tout ce que je peux vous dire, mais très volontiers que d'essayer de fournir des informations qui conviennent davantage à certains membres du Conseil.

○ M. François Delaquis, PSR

Je remercie Mme la Municipale de sa réponse et je reviendrai avec une interpellation mentionnant des éléments plus précis qui vous permettront de vous positionner. De voir si c'est un "dégrossissage" ou une problématique par rapport à une catégorie de personne. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 10 décembre 2018 dans sa séance mensuelle.

Préavis N° 39-2018 – Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Ce préavis propose plusieurs modifications de tarifs qui impacteront probablement les finances communales. Comme vous l'avez vu, la plupart des tarifs sont à la hausse à l'exception de "l'attestation, par personne majeure: de vie" qui passe de CHF 5.- à la gratuité.

Malheureusement, l'impact est impossible à chiffrer. Nonobstant,

- *La Commission des Finances accepte les incidences financières à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, a informé le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la CRI

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois
(M. François Delaquis)

Dans sa séance du 21 novembre 2018 à Prilly, le Conseil intercommunal «Sécurité dans l'Ouest lausannois» a pris les décisions suivantes :

- ✓ *A nommé M. Jeton Hoxha, conseiller communal à Renens en qualité de scrutateur suppléant.*

- ✓ *A accepté le préavis N° 06/2018: renouvellement de l'infrastructure informatique qui octroie un crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour le renouvellement du Centre de calcul de la POL.*

Cet objet sera financé par voie d'emprunt et amorti sur une durée de 5 ans.

- ✓ *Le Comité de direction a répondu à l'interpellation de M. Delessert, Conseiller intercommunal de Prilly sur le projet pilote «REGIO». L'interpellateur a posé 10 questions sur ce projet qui consiste à créer et à tester sur une période de 24 mois au minimum une zone pilote réunissant les effectifs de la POL et du poste de gendarmerie de Renens, sous la conduite opérationnelle du Cdt POL, dans la perspective de faire évoluer l'organisation policière vers «une police intégrée décentralisée».*

La réponse du Comité de direction faisant 11 pages, ce document est trop long pour en faire lecture ici. Il a toutefois été distribué précédemment à tous les présidents de partis et de groupes de ce Conseil.

Je remercie M. Delaquis pour son rapport.

Au sujet de la CRI, une séance plénière sera organisée fin janvier avec la présence souhaitée de membres de la Municipalité afin de réorganiser et améliorer le rôle de cette commission qui doit impérativement se différencier de l'ancienne CARIC.

Actuellement les dysfonctionnements sont assez clairs, notamment autour des calendriers et de la communication en général. Il n'y a absolument rien de grave, mais pour améliorer les choses, cette séance est nécessaire afin de pouvoir trouver des solutions et également répondre aux vœux de la Municipalité, comme elle l'a indiqué à la fin de sa réponse à l'interpellation de Mme Nathalie Jaccard.

Sur le sujet de la communication, tous les présidents de groupes et de partis ont reçu l'information qu'ils peuvent me communiquer toutes les questions ou sujets qu'ils désirent voir porter par la CRI lors des séances intercommunales. C'est le rôle de cette Commission.

Un bilan sera porté à votre connaissance lors d'un prochain Conseil.

Merci de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Les membres du Conseil communal sont informés des changements suivants:

- Commission des finances

- PLR

- M. Julien Ochsner remplace M. Gökan Savci, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

11. Budgets 2019

- a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge**

- b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)**

- c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens**

- d) de la Ville de Renens**

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des Finances

INTÉGRALITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie à quatre reprises: le lundi 29, mardi 30, mercredi 31 octobre et le jeudi 1^{er} novembre 2018 à la buvette de la salle de spectacles dans des configurations variant au gré des excusées et des excusés.

Monsieur le Syndic et chef du dicastère des Finances Jean-François Clément ainsi que Madame Laurence Favre, adjointe du Boursier, et Monsieur Michael Perrin, Boursier, ont participé à toutes les séances.

Le projet de budget 2019 présenté par la Municipalité est un budget dans la continuité de celui des années précédentes. La Commission des Finances note que les effets prévus de bascule de l'AVASAD, ainsi que de la nouvelle péréquation intercommunale n'apparaîtront que dès l'année 2020 au plus tôt, probablement en 2021. Par contre, la RIE III cantonale déploie ses effets déjà sur le budget 2019.

Le budget présente une marge d'autofinancement de CHF 415'600.- et d'un excédent de charges de CHF 6'134'200.-. L'excédent de charges est donc en augmentation en regard des années précédentes. Comparaison effectuée sur la base des chiffres en possession de la Commission des Finances (Budget 2018 et Comptes 2017).

La Commission des Finances a analysé l'entier du projet de budget. A chacune des questions posées, la Municipalité a répondu de façon directe, ou par l'envoi a posteriori des pièces justificatives. Elle remercie tous les intervenants (plus d'une trentaine), anciens comme nouveaux, et souhaite bon vent à celles et ceux qui quittent la Commune pour d'autres challenges professionnels.

Pour la synthèse générale du projet de budget 2019 de la Ville de Renens, de l'Entente Mère-Sorge, de la Station d'Épuration (STEP) et de l'Entente SDIS Malley Prilly-Renens, la Commission des Finances renvoie les conseillères et conseillers communaux à la lecture exclusive des pages roses du document municipal, indexées I à XIX en chiffres romains.

2. PRESENTATION DU BUDGET 2019

Les objectifs de la Municipalité n'ont pas varié depuis l'année dernière: maintenir les prestations actuelles (sans les étendre) et assumer l'exécution des projets engagés (sans en lancer de nouveaux). Cela doit être fait tout en contenant l'augmentation des coûts de fonctionnement qui sont sous le contrôle de la Municipalité. Cela concerne le personnel, les biens, services et marchandises. Au niveau financier, cela se traduit par la volonté de tendre, année après année à une marge d'autofinancement positive. C'est le cas cette année encore. Cela permet à notre Commune de ne pas avoir à emprunter pour le ménage courant. Cependant, elle reste budgétairement trop faible eu égard aux investissements à venir.

L'élément important qui transpire de ce budget 2019 est l'introduction de la RIE III cantonale et ses implications financières pour la Commune. Cela signifie en résumé à une baisse des revenus fiscaux des personnes morales de CHF 2.5 millions. Cette perte est partiellement compensée par le déplafonnement de l'aide péréquative de 6.5 à 8 points d'impôts (pour mémoire, la Commune de Renens bénéficie déjà depuis 2018 d'une aide anticipée de 1 point) ainsi que par les effets de la motion Maurice Mischler qui devraient atteindre la somme de CHF 790'000.-. Finalement, la perte nette due à l'introduction de la RIE III pour la Commune de Renens se monte à environ CHF 1 million.

La Commission des Finances a posé des questions sur les pages "roses" I à XIX. Toutes ont reçues une réponse de la part de la Municipalité.

Par souci de simplicité de lecture, la question de la Commission des Finances est écrite en caractère normal, la réponse de la Municipalité est écrite en caractère italique.

Pour quelle raison les charges monétaires augmentent-elles de 1.4 % ?

- *Deux raisons expliquent cela. D'une part l'indexation des salaires et d'autre part l'augmentation des charges qui ne sont pas de la compétence de la Commune (notamment la facture sociale). La Municipalité note que l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois a adapté son budget (voir dicastère Informatique – Population – Sécurité publique), il n'y aura donc pas en 2019 une progression majeure sur ce poste.*

Les différents dicastères ont demandé l'équivalent de 7 EPT et finalement, 2 EPT ont été acceptés par le collège municipal. Dans quels services ont été refusés les 5 EPT ?

- *La Municipalité précise que l'octroi de nouveaux EPT est fait sur la base d'une priorisation en fonction des projets en cours. Les différents EPT acceptés sont listés en page V du projet de budget.*

Puisque 5 EPT n'ont pas été accordés, cela signifie-t-il qu'un nombre important d'heures supplémentaires doivent être payées et qu'engager du personnel ne serait-il pas financièrement plus intéressant ?

- *Effectivement un certain nombre d'heures sont compensées. Un EPT supplémentaire sera attribué en 2020.*

La Commission des Finances s'est intéressée au nombre de stagiaires, d'apprentis et de collaborateurs par service. Elle a reçu la réponse complète de la Municipalité comme suit : il s'agit de se référer aux chiffres de 2017 qui est la dernière année complète et donc analysable. Cela se traduit comme suit :

Stagiaires

Direction	Section	Nombre	Provenance
ECS			
	Intégration	1	Universitaire
	Farandole	2	Pré-stage, maturité
	Globe-Trotteurs	1	ESEDE
	Tournesols	1	ESEDE
CJS			
	Bibliothèque	1	
	Culture	1	
	Jeunesse	1	
Urbanisme		1	Universitaire
TOTAL		9	

Apprentis

Direction	Section	Type d'apprentissage	Nombre
BaDoLoC	Administration	Commerce	1
Finances		Commerce	1
Administration générale		Commerce	1
CJS		Commerce	1
ECS	Globe-Trotteurs	Assistante socio-éducative	1
	Farandole	Assistante socio-éducative	2
GUDD	Espaces verts	Horticulteur-Paysagiste	2
	Conciergerie	Agent d'exploitation	4
Informatique		Informaticien	1
CJS	Bibliothèque	Agent en formation documentaire	1
TOTAL			15

Collaborateurs

Service	2016		2017	
	EPT	Vacant	EPT	Vacant
Secrétariat du Conseil	0.25	-	0.4	-
Administration générale	10.55	-	10.55	1.0
Ressources humaines	4.50	0.70	4.70	0.70
Finances	6.80	-	6.80	-
SDOL	7.50	-	6.50	-
Bâtiments – Domaines – Logements – Cultes	40.06	-	40.31	-
Gestion Urbaine – Développement durable	37.30	0.20	37.30	0.20
Urbanisme	6.30	-	8.30	-
Travaux	5.00	-	5.00	-
Culture – Jeunesse – Affaires Scolaires – Sport	26.75	-	26.75	-
Informatique - Population	11.50	-	11.50	-
SDIS	0.90	-	0.90	-
Enfance – Cohésion Sociale	53.20	1.15	56.16	1.25
TOTAL EPT	210.61		214.77	

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Municipalité est représentée par Monsieur Jean-François Clément. Il est accompagné de Monsieur le Secrétaire Municipal Michel Veyre ainsi que de Madame Line Savioz, nouvelle Cheffe de Service. Madame Line Savioz a remplacé Monsieur Stéphane Robert depuis le 1^{er} septembre de cette année. La Commission des Finances tient à remercier Monsieur Stéphane Robert pour ses nombreuses années de travail fructueux avec lui et se réjouit d'ores et déjà de travailler avec Madame Savioz.

À nouvelle cheffe de service, nouvelles approches et nouvelle compréhension des problématiques puisque regard neuf.

1000.3011.15 : Un commissaire ne comprend pas pourquoi la différence avec le budget 2018 est basée sur les allocations familiales alors que le nombre d'enfants est connu ?

- *La Municipalité note que le logiciel financier avait mal estimé le chiffre dans le budget 2018 et c'est l'explication de la différence. En 2018, le service du personnel a réparti en deux le "traitement du personnel fixe" (salaires et allocations) et la différence ne serait pas apparue si on avait pris cela en compte. Le nouveau programme calcule jusqu'à la fin de la décision (soit le 30 juin de l'année). En résumé, on a "splitté" sur des sommes alors que derrière il y a eu un problème d'évaluation.*

1010.3526 : Quelle est l'explication de la différence par rapport au budget 2018 ?

- *Il s'agit du nombre de projets. C'est une participation.*

1040.3185.02 : Les bibliothèques ne bénéficient-elles pas d'une subvention cantonale ?

- *Oui, mais cette subvention ne couvre que les obligations cantonales liées. Un site internet n'est pas une obligation cantonale et donc le Canton ne finance pas le marketing digital.*

1042.3189 : Le coût d'un numéro spécial du Carrefour Info est de CHF 5'000.- alors que pour l'ensemble d'une année, le budget est de CHF 2'000.-. Quelle en est la raison ?

- *On parle des honoraires et prestations de tiers et non du coût complet. Dans ce cas précis, la somme de CHF 5'000.- est prévue pour l'engagement d'une "plume", c'est-à-dire d'un spécialiste d'un domaine spécifique (par exemple sur le tram). L'idée est donc d'externaliser l'écriture d'une partie du Carrefour Info.*

1080.3517.00 : Qu'est-ce que la "couverture du déficit du réseau urbain" et quelle est la raison de l'augmentation de CHF 360'000.- par rapport au budget 2018 ?

- *Le réseau urbain des TL augmente, il est étoffé chaque année. La participation de la Commune de Renens augmente en proportion. La couverture du déficit du réseau urbain dépend de la fréquence et du nombre de lignes.*

1085.3191.00 : Le commentaire indique que suite au changement du programme comptable, la façon de comptabiliser la TVA est modifiée. Quelle est cette modification ?

- *Pour sortir le SDOL de l'assujettissement à la TVA, il a fallu sortir la facturation à des tiers non collectivités publiques de la section 19 pour la mettre dans la section 1085. La TVA est facturée à 7.7 % aux tiers, mais payée à l'AFC au taux de 6.1% (soit un taux forfaitaire).*

1300.3079.00 : Il semblerait qu'on paie une indexation sur la base du nombre de retraités. Pourquoi ?

- *Une adaptation des rentes des retraités, extrastatutaire, au sens de l'article 41 des statuts de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) a été consentie entre les années 1985 (entrée en vigueur de la loi sur la prévoyance professionnelle (CIP) et 2003 afin de compenser un manque de revalorisation de la part de la CIP ou pour accorder la même indexation que pour le personnel communal. La dernière allocation de renchérissement de 0.6 % extrastatutaire accordée par la Commune à ses retraités remonte à 2003. À partir de 2004, plus aucune allocation de renchérissement extrastatutaire n'a été accordée aux retraités. Les allocations de renchérissement consenties jusqu'en 2003 concernent encore 56 retraités.*

1301.3099.01 : "Sortie annuelle des apprentis" on passe de CHF 8'000.- (B2018) à CHF 9'000.- (B2019). Pourquoi ?

- *Cette différence peut s'expliquer par le nombre variable d'apprentis chaque année.*

1900.3050 : Il y a une augmentation de près de 50 % de cotisation aux assurances accident/maladie pour la section SDOL, or ce n'est pas proportionnel selon la prise en charge définie. Pourquoi ?

- *Pour le budget 2019, et ceci uniquement pour le SDOL, la participation de l'employeur à l'assurance maladie a été budgétisée dans le compte 1900.3050.00 au lieu du compte 1900.3011.02. Celle-ci sera corrigée dans le cadre des comptes 2019. Le budget 2018 est par contre correct.*

4. FINANCES

Monsieur le Syndic, chef du dicastère Finances, était accompagné de Monsieur Michael Perrin, boursier, ainsi que de Madame Laurence Favre, adjointe du boursier.

De manière générale, la Commission des Finances note que le dicastère « Finances » porte une charge de travail importante puisqu'il s'agit, par nature, d'un dicastère transversal. Le projet de budget 2019 présenté au Conseil Communal tente de répondre à certaines questions difficiles et plusieurs incertitudes. C'est le cas de l'AVASAD.

Au niveau des charges purement maîtrisées par la Commune, le service des finances est un service qui apporte ses compétences à tous les autres services, y compris au niveau intercommunal (SDOL par exemple). De manière générale, le mot d'ordre est que les projets doivent être en adéquation avec les revenus associés.

2000.3011.00 : La Commission des Finances souhaite des précisions concernant le 0.2 EPT supplémentaire.

- *Il s'agit d'une augmentation de temps de travail d'un poste existant, il s'agira de pouvoir traiter au mieux la gestion des factures des fournisseurs.*

2010.4020.00 : La Commission des finances note que depuis les comptes 2017, il n'y a pas de grande variation sur l'impôt foncier, comment doit-on analyser cette observation ?

- *Un paramètre n'est pas maîtrisé à l'établissement du budget, c'est le retard du Canton pour l'établissement de la valeur fiscale. Mais de manière générale, c'est une augmentation d'environ 2% par année qui se vérifie lors du bouclage des comptes. Le service des finances note aussi qu'il y a réévaluation des valeurs fiscales.*

2010.4061.00 : Impôt sur les chiens. A l'époque, les personnes à l'AVS ne payaient pas l'impôt, est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

- *Oui, selon l'arrêté d'imposition.*

2010.4067.00 : Que contient exactement la taxe sur les boissons alcooliques et qui la paie ?

- *Ce sont toutes les boissons contenant de l'alcool et qui sont vendues « à l'emporter ». C'est une taxe perçue pour moitié par le Canton, pour moitié par la Commune. La taxe est perçue, quelle que soit la position géographique (domaine fédéral compris).*

Question générale sur le patrimoine financier et administratif : sait-on combien il reste à amortir ?

- *La durée de vie des amortissements administratifs est de 30 ans. Le patrimoine financier ne s'amortit jamais. La tendance pour notre Commune est plutôt à une augmentation des amortissements du patrimoine administratif qu'à une diminution. C'est la raison pour laquelle le service des finances souhaite utiliser les revenus extraordinaires pour effectuer des amortissements extraordinaires. Cela permet de conserver, sur le long terme, un amortissement global constant.*

2020.3223.40 : La Commission des Finances remarque une somme de CHF 500'000.- de charges pour 2019. Cela signifie-t-il que la Commune a prévu d'emprunter CHF 50'000'000.- d'ici à fin 2019 ?

- *Si on se positionne en 2017, il y a tous les investissements prévus (au plan des investissements) pour 2018 et 2019. Cela représente une somme de CHF 40'000'000.-. Au niveau du budget, la marge d'autofinancement est proche de 0 si l'on admet que l'entier des investissements est réalisé. Ce qui n'est pas le cas. Au niveau du calcul, c'est 100% des investissements pour 2018 et 50% pour 2019 et cela avec des taux d'emprunt pessimistes. Ainsi le service des finances possède une approche théorique du coût de la dette.*

5. CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Mesdames les Municipales Tinetta Maystre (Urbanisme-Travaux) et Patricia Zurcher Maquignaz (Gestion urbaine-Développement durable) ainsi que Monsieur le Municipal Didier Divorve (Bâtiments-Domains-Logement-Cultes) étaient accompagnés de leurs chefs de service respectifs Messieurs Martin Hofstetter (Urbanisme), Christophe Sarda (Travaux), Alain Peneveyre (Gestion urbaine-Développement durable) et Antoine Perret (Bâtiments-Domains-Logement-Cultes).

Urbanisme

Le budget 2019 se positionne en continuité de celui présenté en 2018. Il présente néanmoins quelques légers changements. Le changement principal qui se ressentira pleinement en 2019 est celui ayant trait au nouveau fonctionnement du secrétariat du Centre Technique Communal. Le secrétariat s'est réorganisé et chaque service possède son propre secrétariat.

Il y a d'autre part des frais de fonctionnement nouveaux pour la Fabrique de Malley ainsi qu'un nouveau compte au budget (3710.3526.08). Chaque compte a été scrupuleusement analysé et l'estimation a été faite au plus juste.

Il n'y a pas de question de la Commission des Finances.

Travaux

Ici à nouveau, le service ne présente pas de grandes modifications par rapport au budget de l'année précédente. Les montants sont importants, mais ils se trouvent quasiment tous dans les comptes relatifs au traitement des eaux. La Commission des Finances note que les travaux préparatoires du tram (qui sont des travaux souterrains) ont déjà commencé et qu'ils se poursuivront en 2019, avec un impact financier non négligeable dans ce service. Plusieurs projets sont d'ailleurs liés (travaux du tram et travaux liés à la mise en séparatif, notamment à la Rue de Lausanne).

Budget de l'Association Intercommunale Mèbre-Sorge

Cette association entretient le collecteur d'eaux usées qui dirige ces dernières à la STEP. On estime que les travaux sur le collecteur s'étaleront sur une période de dix années, le budget ne variera donc pas sur cette période de temps, les frais étant lissés. Si au début des travaux il y a 10 ans, l'association intercommunale a pu compter sur l'existence d'un fonds, aujourd'hui ce fonds est épuisé et il y a donc dépôt de préavis pour chaque phase. Raison pour laquelle au budget de l'association on retrouve un compte intitulé "Participation des

communes aux charges nettes” qui est une participation directe versée par les communes à l'association Mèbre-Sorge en fonction de la clef de répartition basée sur le principe du bassin versant.

Budget de la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des Eaux Usées STEP 2019

Ce projet de budget reprend les chiffres de la société EPURA. Les communes n'ont pas accès direct à cette société, elles passent par la commune de Lausanne. Les montants liés augmentent massivement puisque la station d'épuration est en phase de rénovation importante. La Commission des Finances note que les amortissements commencent à déployer leurs effets. Lorsqu'il y aura une nouvelle augmentation, il y aura un nouveau règlement qui modifiera la taxe (basée sur la consommation d'eau de boisson) à la hausse puisque le fonds communal (9280.1006) associé aura certainement été utilisé. Au 31 décembre 2017, il restait CHF 7'714'793.- dans le fonds.

Question : Qu'en est-il de la subvention fédérale ?

- *Celle-ci sera versée en fin de rénovation. La SA EPURA peut se permettre d'amortir sur une durée plus longue que le peut une commune (40 années). Cela lissera les retours pour les communes.*

Gestion urbaine-Développement durable

Le service de la gestion urbaine et du développement durable n'a pas demandé de nouveau EPT ni de nouveau véhicule. Il présente un budget dans la continuité de celui des années précédentes. Un compte est en hausse c'est celui qui concerne l'éclairage de fête (compte 3610.3143.01) qui permettra de remplacer les installations temporaires qui arrivent en fin de vie (notamment celui concernant le cèdre en face de l'administration communale ainsi que les éclairages de la Rue Neuve). Le service ne remplace pas tous les éclairages d'un coup, mais par étape, puisque ces installations temporaires ont un coût élevé.

A la section “Espaces verts”, on note une légère augmentation sur le compte entretien et aménagements extérieurs, il s'agit de remplacer les jeux pour les enfants de la crèche “La Farandole” qui doivent être remplacés.

A la section “Gestion des déchets urbains” (déchets produits par les habitants) et “Gestion des déchets non urbains” (déchets produits par la Commune), les chiffres sont en baisse depuis quelques années. La raison supputée par le service est que les habitants trient mieux leurs déchets d'une part, et que de nouveaux appels d'offres publics ont permis de diminuer les charges. Spécifiquement, concernant les déchets urbains, il y a une adaptation au compte 3631.3526.03 “Participations aux déchetteries intercommunales” de moins CHF 80'000.- qui correspond à l'abandon de la subvention à la déchetterie de Bussigny. La conséquence directe est que cela a permis de baisser la taxe de base des habitants. Toujours concernant les déchets urbains, on note une augmentation des recettes (notamment pour la taxe “entreprise” qui passe à 2x la taxe de base en lieu et place de 1x à 5x la taxe de base) due à une modification de la directive communale. Par contre, les recettes liées à la vente de ferraille et papier (compte 3631.4354.00) baissent en raison de la difficulté de revendre le papier recyclé : son coût de revente a été divisé par 4 en deux ans (passant de CHF 80.- par tonne à CHF 20.- par tonne).

A la section "Développement durable". Le fonds est toujours utilisé par les habitants, mais le montant de la taxe est en train de baisser. Les habitants utilisent moins d'électricité, donc l'encaissement de la taxe est moindre selon l'analyse de la Municipalité.

A la section "Bourse solaire", on note qu'un premier toit a été sélectionné et que son financement fera prochainement l'objet d'une campagne de crowdfunding. Cela permettra d'avoir une première analyse de la justesse (ou non) de l'entreprise. Une subvention unique de CHF 30'000.- pour soutenir le lancement du projet de la Bourse solaire a été obtenue.

Bâtiments-Domains-Logement-Cultes

Le budget 2019 présente une augmentation des charges de CHF 502'229.- pour une diminution de revenus de CHF 29'481.- soit une augmentation de charges de CHF 531'710.- par rapport aux comptes 2017. Un montant a beaucoup évolué c'est celui de l'office du logement. Concernant l'antenne de la Fondation Apollo qui était prévue dans l'Ouest, les négociations sont actuellement à l'arrêt tant que l'enquête sur la Fondation Apollo n'est pas terminée.

Un exercice similaire à celui fait pour le budget 2018 a été effectué : l'entretien lourd des bâtiments a été priorisé, seules les interventions indispensables ont été effectuées. Le reste a été reporté à des temps financiers meilleurs. Il y a parfois des interventions qui doivent s'effectuer dans l'urgence, ce fut le cas par exemple du remplacement d'une chaudière dans le bâtiment du Quart-Monde (un remplacement du chauffage qui était en priorité 2, mais qui a passé en priorité 1). Le total des économies faites grâce à cette priorisation est estimé à CHF 161'200.-.

3003.3185.02 "honoraires et frais d'expertise", a-t-on une photographie globale de l'ensemble des bâtiments ? La COFIN avait déjà eu cette remarque lors de l'examen du projet de budget 2018 ?

- *Non, la priorisation a permis d'effectuer une première analyse sur certains bâtiments. Par exemple, avec les CHF 80'000.- alloués lors du budget 2018 (CHF 50'000.- de frais d'analyse et CHF 30'000.- d'honoraires) l'analyse a porté sur le stade du Censuy ainsi que de la Salle de Spectacles. La Commune n'est pas au bout de l'analyse globale des bâtiments communaux. Raison pour laquelle une nouvelle somme de CHF 80'000.- est demandée pour 2019. Il n'y a actuellement pas de liste complète des bâtiments et leurs travaux prévus. D'ici à la fin de l'année 2018, cette analyse globale devrait être terminée avec une liste des bâtiments ainsi qu'une note associée (représentant la priorité de rénovation)*

3372 et 3373 :

- *Ces deux sections disparaîtront lors de la présentation du budget 2020.*

3378 :

- *C'est une nouvelle section qui a été créée suite au préavis N° 6-2018. La Commune est en cours de finalisation des négociations avec le Canton. La valeur vénale du studio en PPE n'est pas encore définie.*

3432.4271.04 : Pourquoi les comptes 2017 et le budget 2019 présentent-ils une telle différence ?

- *Parce que l'annexe n'étant pas terminée avant fin 2018, celle-ci n'a pas pu être louée avant. Le loyer correspond au montant défini dans le préavis N° 85-2015.*

3437.3123 : “Adaptation aux années précédentes” (ce compte-ci est pris en compte, mais cette explication revient pour plusieurs autres comptes). Quelle est la meilleure façon de consommer de l'énergie? Il semblerait qu'il est difficile de justifier une augmentation (soit on la justifie pour des raisons objectives, soit on fixe de nouveaux objectifs). Quelles sont les actions menées par la Commune pour stabiliser ou réduire la consommation d'électricité ?

- *Il y a un suivi sur les bâtiments, mais tous ne sont pas lisses en termes de consommation électrique chaque année. Par exemple, pour les Lapins Bleus (ce compte précis), c'est un chauffage électrique qui permet l'utilisation annuelle du bâtiment. C'est un bâtiment qui est mis à disposition des associations et sur demande. Dans le cas 2017, c'est une utilisation plus hivernale que les autres années. Concernant les actions menées pour stabiliser ou réduire la consommation électrique, il y a dans le service une certaine habitude à la sensibilisation.*

3481 :

- *Cette section ne devrait plus exister (bâtiment détruit en 2018).*

3482 :

- *Cette section ne devrait plus exister (bâtiment détruit en 2018). La raison est que la décision du tribunal fédéral n'était pas tombée lors de l'établissement du budget.*

3532.3112.00 : Achats scolaires (beamers et tablettes). Lors du budget 2018, ce poste concernait aussi l'achat de beamers, pourquoi ? Est-ce du renouvellement ?

- *Non, ce sont des compléments. Toutes les salles ne sont pas équipées et aucun beamer n'est acheté en prévision.*

Ne serait-il pas possible d'acheter en un coup tous les beamers et bénéficier d'un rabais de quantité ?

- *Oui, cette remarque est prise en compte.*

3531.3152.00 Le compte est indiqué entretien alors qu'il s'agit d'un nouvel achat. Pourquoi ?

- *Effectivement, la nature est incorrecte et la remarque sera transmise à qui de droit.*

6. CULTURE–JEUNESSE–AFFAIRES SCOLAIRES-SPORTS

Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa était accompagnée de Madame Michelle Dedelley, cheffe du service.

Pour expliquer les quelques augmentations dans le dicastère, Madame la Municipale précise que 2019 sera une année jubilaire pour plusieurs entités de la Commune. C'est le cas par exemple de l'école de cirque ou du théâtre Zigzag. À l'occasion d'un jubilé, la Commune a pour habitude d'augmenter la subvention pour l'année en question. C'est aussi le cas du Forum des Associations de Renens (FAR) ou une subvention augmentée de CHF 10'000.- est à remarquer pour pouvoir engager un 0.2 EPT de secrétariat ; une augmentation qui s'explique par la surcharge de travail administratif, il y a encore 5 ans, le FAR était composé de 10 membres, aujourd'hui ils sont 55. Le FAR est engagé dans beaucoup de projets divers et variés qui font la renommée de notre Commune (CISE, Conseil d'établissement, Ferme des

Tilleuls, etc..). De plus, le FAR rédige un petit journal (« L'Echo du FAR ») ainsi qu'un site internet. La Commission des Finances note qu'il y aura convention de subventionnement au cas où ce budget en général, et cette subvention en particulier, est accepté.

Au chapitre de la jeunesse de la Ville, la Municipalité a engagé un mandat d'évaluation de la politique de la jeunesse dans la Commune. Un mandat identique est demandé pour une évaluation globale de la politique du Sport de la Ville.

Sinon, en fonction de l'évolution démographique, plusieurs augmentations, que l'on peut qualifier d'habituelles, viennent compléter ce budget : Centre Sportif de Malley (CSM), subsides pour les écoles de musique, etc...

5000.3011.00 : La Commission des Finances souhaite plus d'informations sur le 0.8 EPT supplémentaire demandé au budget.

- *C'est essentiellement un soutien administratif. Cela fait depuis l'année 2014 que le service bricole avec des CDD, des stagiaires et des emplois subventionnés, cela fait aussi depuis cette même année qu'il demande une stabilisation de ce poste. Cette personne aurait comme tâche de soutien administratif de la cheffe de service : prise de PV, traitement des subventions, gestion administrative des projets, suivis de dossiers, soutien à la responsable de la bibliothèque publique et scolaire, gestion administrative des locaux, travail de secrétariat du Conseil d'établissement, secrétariat de la planification scolaire, séances de direction, séances de municipaux. Cela s'explique par l'augmentation en termes de demande selon les activités proposées.*

5100.3011.00 : La Commission des Finances remarque une augmentation de CHF 30'000.- et une diminution de la même somme au compte **5100.3012.02**. A-t-on remplacé du personnel temporaire par du personnel permanent ?

- *Pour 2018, un poste était vacant lors de l'élaboration du budget et celui-ci a fait l'objet d'une estimation, pour 2019 le poste ayant été repourvu, le budget a été établi sur la réalité. De plus, une prime de fidélité est prévue en 2019 pour un(e) collaborateur(trice).*

5100.3012.02 : Quelle est la raison de la baisse de CHF 30'000.- ?

- *En 2018, renfort dans le cadre de Festimixx.*

5110.3101.01 (notamment, mais on retrouve cette explication dans d'autres comptes) Nouveau Concept Noël à Renens. Qu'est-ce ?

- *Le concept de nouveau Noël à Renens n'est pas encore arrêté, cette demande budgétaire permet de pouvoir travailler sur le nouveau concept. Le Noël à Renens tel qu'il existe aujourd'hui ne convient plus.*

5110.3121.03 : Est-ce aussi le cas pour la Fête Nationale ?

- *Oui, cela est lié au déménagement de la Fête Nationale du Parc du Censuy au terrain de football de Verdeaux.*

5121 : Qu'est-ce que « l'Accueil de la Route Lyrique » ?

- *Il s'agit d'un concept mis en place par l'Opéra de Lausanne qui désire sortir de ses*

murs. La Commune de Renens paiera en partie la prestation.

5180.3011.00 La Commission des Finances souhaite une explication du commentaire « Différence due au mouvement du personnel » ?

- *Pour 2018, un poste était vacant lors de l'élaboration du budget et celui-ci a fait l'objet d'une estimation, pour 2019 le poste ayant été repourvu, le budget a été établi sur la réalité.*

5190.3011.02 : Pourquoi la somme double par rapport aux comptes 2017 ? Cela signifie-t-il qu'en 2018 le personnel hors DO a doublé ?

- *Il s'agit du personnel de service pour toutes les manifestations à la Salle de spectacles, dépend du nombre de manifestations estimées.*

5370. 3182.01 : Pourquoi n'y a-t-il pas/plus de frais de concession OFCOM ?

- *Pour les entreprises, la taxe (remplaçant Billag) est calculée selon le chiffre d'affaires soumis à la TVA, selon des paliers. La taxe annuelle estimée pour Renens est de CHF 2'280.- (pour l'entier des services de la Commune). Ce montant n'a pas été prévu au budget, il sera comptabilisé dans le compte 1010.3162.00 "Redevances - Droits d'auteurs".*

5370 : Question générale de la Commission des Finances : Est-ce qu'il y a eu prévision de la marge de manœuvre dont disposerait la Commune au sujet du nouvel arrêt du tribunal fédéral sur le financement des camps scolaires ?

- *La Municipalité a décidé de ne pas anticiper la décision du TF puisque la réalisation n'est pas encore claire. Le Canton a demandé un avis de droit, la cheffe de département attend le résultat de l'analyse de cet avis de droit.*

5500 : Pourquoi y a-t-il eu manipulation de chiffres entre les comptes **3101.01** et **3189.00**, en d'autres termes, pourquoi observe-t-on une augmentation par rapport au budget 2018 ?

- *C'est une erreur de nature lors du changement de programme et de la migration des comptes qui a été corrigée en 2019. La somme de CHF 10'000.- est affectée à l'évaluation du Sport à Renens.*

7. INFORMATIQUE–POPULATION–SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le Municipal Olivier Golaz, Chef du dicastère Informatique – Population – Sécurité Publique, était accompagné par Messieurs Olivier Fontanellaz, Chef du Service Informatique, Thierry Charrey, Commandant du SDIS Malley Prilly-Renens, et de Monsieur Jacques-André Chappuis, représentant de la POL.

Le budget 2019 est stabilisé au Service à la Population et au SDIS Malley Prilly-Renens. Il y a une première augmentation de 0.6 EPT au Service Informatique. La seconde augmentation de ce service correspond à des heures de consultants. Il est en outre indiqué que le projet de budget 2019 de la POL est réaliste. Il n'y aura pas, très vraisemblablement, de restitution lors du bouclage des comptes. Le budget est "calé et juste".

6015.3185.17 : Est-ce que la POL récupère le produit des amendes ?

- *La prestation concerne le travail effectué par la POL pour la gestion des macarons au*

nom de la Commune (envoi des macarons, suivi). Le contrôle des parkings est à la section 3104 (3104.3185.08, prestations POL et Securitas pour les contrôles hors domaine public). Par convention, tout ce qui est sur territoire public est envoyé à la POL (charge à la POL des achats et maintenance des parcomètres).

6100.3511.00 : La Municipalité peut-elle donner plus de précisions ?

- *Cette somme est liée à la péréquation.*

6100.3521.01 :

- *C'est ici que la participation à l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois a été estimée au plus juste. La modification du règlement qui a permis l'harmonisation des salaires a permis de ramener le turnover (le remplacement, la formation et l'engagement de nouveaux policiers) de 10 à 4 postes d'aspirants.*

6900.3011.00 : Quels sont le cahier des charges et la raison du 0.6 EPT accordé ?

- *Il s'agit principalement de support aux 300 utilisateurs des services informatiques communaux (téléphonie + parc informatique qui a cru de 23 % en 10 ans). Depuis quelques années, il y a changement de métier et compétences requises (en jeu : la virtualisation, les changements rapides de licences, etc..), auquel il s'agit d'ajouter les enjeux toujours plus grands liés à la sécurité informatique. Concernant le support aux utilisateurs, on peut ajouter en sus du support "standard" de niveau 1, un support de niveau 2 qui permettra à la Commune de développer des solutions "internes" à la Commune en utilisant les outils existants. Finalement, il y a le projet de Gestion Electronique des Documents (GED) auquel il manque une personne pour l'exploitation du service informatique. Cette nouvelle personne gèrera ce point.*

Peut-on avoir le nombre de postes et l'évolution sur le nombre des années ?

- *Quel est le tableau de bord des différents indices pour comprendre le 0.6 EPT ? Le service a demandé plus, après négociation interne, seule 0.6 EPT a été dotée. Il y a en parallèle une augmentation des honoraires. Pour les chiffres exacts (nombres de postes, licences, etc..) il faut se référer au rapport de gestion.*

SDIS Malley, Prilly-Renens

Monsieur Thierry Charrey sera commandant jusqu'au 31 décembre. C'est sa dernière présentation du budget du SDIS. Il remercie la Commission des Finances et la Municipalité pour ces cinq dernières années fructueuses en termes de travail et toujours agréables.

6500.3090.00 : Pourquoi doublement du poste ?

- *Cette année, il y a une augmentation des formations en milieu sous-terrain (notamment concernant les interventions dans les parkings). Un seul centre en Suisse est capable de donner une telle formation et ce centre se trouve en Suisse allemande. Il s'agit de l'International Fire Academy IFA à Balsthal dans le canton de Soleure. À noter que seule la moitié de l'effectif du SDIS Malley Prilly-Renens sera envoyée en formation, 2020 verra la seconde.*

6525 : Pourquoi observe-t-on une baisse ?

- *Le chiffre est au prorata du nombre d'habitants. La proportion entre le nombre d'habitants de Prilly et du nombre d'habitants de Renens a légèrement augmenté, cela signifie que la part de Renens a baissé.*

8. ENFANCE-COHÉSION SOCIALE

Madame la Municipale Karine Clerc était accompagnée de Monsieur George-Henri Chevallaz, chef de service.

Il n'y a pas de changement majeur dans l'établissement du projet de budget du dicastère. Le budget reste stable par rapport à celui présenté une année auparavant. Stable pour les chiffres qui sont directement maîtrisés par la Municipalité. C'est le cas pour le renforcement par une augmentation d'EPT au réfectoire scolaire ainsi que la création d'un groupe "moyen" dans le projet de garderie dit Château 17. La Commission des Finances note que pour ce dicastère en particulier, les chiffres directement imputables au Canton sont légion. C'est le cas de la modification de la subvention de la FAJE qui passe de 27 % à 30%, ce qui a pour influence d'augmenter sensiblement les revenus.

7105.3185.02 On crée un site internet en dehors du site de Renens. Qui va faire la maintenance, qui va y mettre les informations ?

- *Pour avoir une certaine identité du réseau Renens-Crissier, il s'agissait d'avoir un site du réseau avec lien sur les structures de Renens et de Crissier. Cela signifie que le site actuel pour la structure de Renens va continuer à exister. Les mises à jour de l'information seront à charge de la gestionnaire du réseau. Les factures seront ensuite partagées entre Crissier et Renens selon la clef de répartition (nombre de places du réseau sur les deux communes). L'idée première est de placer un calculateur pour le prix des places pour les parents. Le site ne sera pas interactif, il sera un site de présentation avec deux ou trois outils, des FAQ et les documents du réseau (comme le rapport d'activités). Le coût d'installation sera unique, il ne devrait pas y avoir de moyens complémentaires demandés. Un premier devis a été fait et c'est le chiffre de CHF 13'000.- qui a été pris en compte. Le service informatique sera responsable de la partie technique.*

En complément, le service ajoute les précisions suivantes :

Le projet de site internet pour le réseau d'accueil de jour Renens-Crissier a plusieurs objectifs:

Identité du réseau

- *Améliorer l'identification du réseau : actuellement les structures du réseau sont présentées sur le site de la ville de Renens*
- *Centraliser les informations*

Pour les parents:

- *Plus d'informations sur le réseau et les structures*
- *Offrir un nouvel outil pour estimer la participation financière des parents*
- *Mise à disposition de tous les documents (directives, barèmes, ...)*
- *Inscription en ligne sur la liste d'attente*
- *Un responsive design pour consultation avec tous les supports (ordinateurs, tablette,*

smartphone)

Pour les partenaires

- Mise à disposition de tous les documents (dernière version toujours à disposition)
- Plateforme pour déposer les PV des COPIL et autres séances via un intranet

Pour la gestion du réseau

- Un outil facile d'utilisation pour mettre à jour le site internet

Il est prévu d'héberger le site internet sur les serveurs de la Commune. Le montant du devis initial prévu à cette mise en place est de CHF 7'000.-.

9. DISCUSSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Deux postes au budget ont engendré un petit débat dans la commission, il s'agit de ceux relatifs aux nouveaux concepts de Fête de Noël et de Fête Nationale (visibles dans la section 5110). La Commission des Finances trouve pour le moins particulier l'ordre des étapes proposé : les concepts ne sont pas encore complètement arrêtés alors que des sommes sont inscrites au budget. La Commission des Finances aurait souhaité des projets plus avancés, puis des demandes de crédits (via le budget, ou via un préavis).

Arrivée au terme de l'analyse du projet de budget 2019, la Commission des Finances tient à remercier l'ensemble des intervenants. Qu'ils soient membres de la Municipalité, cheffes et chefs de services ou employés et employés communaux. Toutes les questions posées ont trouvé une réponse satisfaisante.

De manière générale, la Commission des Finances note que le maître mot de ce projet de budget 2019 est « stabilité ». Une stabilité que l'on retrouve dans la volonté de la Municipalité – et acceptée par une majorité du plénum – de ne pas modifier l'arrêté d'imposition pour les trois prochaines années. Si l'on peut résumer à l'extrême l'introduction de chacun des dicastères, cela serait « dans la continuité des années précédentes ».

La Commission des Finances dans sa majorité est favorable à la stabilité pour que la bonne santé économique de notre Canton profite aussi à notre Commune. Une minorité de la Commission tient à mettre en garde le plénum sur le risque de calculer au plus juste sur les prestations à la population. Stabilité ne doit pas rimer avec péjoration des prestations. Une commune qui s'assoit sur ses lauriers, sans prendre véritablement les problèmes (démographiques, sociétaux, etc..) en amont est une commune qui est condamnée à engager de lourds investissements dans le futur. La Commune de Renens a une certaine expérience dans le domaine.

10. VOTE DE LA COMMISSION

Par 10 voix pour, aucune contre et aucune abstention, la Commission des Finances propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions du projet de budget 2019.

M. Le Président ouvre la discussion sur le fond des quatre budgets. La parole n'étant pas demandée, M. le Président transmet la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le rapport de la Commission des finances traduit exactement l'ambiance qui a présidé à toutes les soirées d'analyse des postes des comptes. Comme cela a été dit par M. le Président de la Commission des finances, nous avons répondu aux questions, nous avons, en effet, une comptabilité transparente. Tous les points, même les plus sensibles, ont été abordés. Quant au résultat final, je souhaiterais saluer l'ensemble des services de la Ville qui jouent le jeu, qui connaissent la situation actuelle, qui sont économes et qui veillent à venir avec des projets parcimonieux.

Il est vrai que nous vivons une période historique d'investissements, nous le savions. Depuis une à deux législatures un certain nombre de projets ont été initiés, lesquels, entrent maintenant en réalisation, d'où ces résultats particuliers: des investissements conséquents, une marge d'autofinancement qui, bien évidemment se réduit, et un excédent de charges qui se monterait à CHF 6'000'000.- si tous les investissements étaient réalisés.

Nous sommes bien conscients que nous sommes dans une phase particulière d'investissements. Nous entendons aussi la préconisation évoquée par M. le Président de la Commission des finances, qui dit que nous devons veiller à ne pas reculer, mais continuer à toujours progresser. C'est aussi notre volonté que de continuer à améliorer les prestations, modérément en regard de nos revenus, et de traverser cette période un peu plus délicate. La RIE III est mise en place au niveau cantonal, mais nous ne bénéficions pas d'une pleine compensation de la Confédération. Il y a également cette phase d'incertitude relative à la reprise de l'AVASAD par le Canton qui nous permettra aussi, sans doute, d'avoir une bouffée d'oxygène importante en termes de finances pour la Ville de Renens.

Tout a été dit, je crois. Nous sommes conscients de vos remarques.

Comme expliqué précédemment, M. le Président ouvre la discussion dicastère par dicastère pour le budget de la Ville de Renens puis sur les budgets de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy et de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

- Préambule: pages roses I à XIX

La discussion n'est pas demandée

- Administration générale – Ressources humaines: pages 2a à 11b

La discussion n'est pas demandée

- Finances: pages 12a à 15b

La discussion n'est pas demandée

- Centre technique communal: pages 16a à 50b

La discussion n'est pas demandée

- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport: pages 51a à 65b

La discussion n'est pas demandée

- Informatique – Population – Sécurité publique: pages 66a à 69b
La discussion n'est pas demandée
- Enfance – Cohésion sociale: pages 70a à 90b
La discussion n'est pas demandée
- Budget de fonctionnement par nature pages vertes 91 à 94
La discussion n'est pas demandée
- Budget d'investissements: pages roses 95 à 128
La discussion n'est pas demandée
- Budget 2019 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
La discussion n'est pas demandée.
- Budget 2019 de la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)
La discussion n'est pas demandée.
- Budget 2019 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
La discussion n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les budgets 2019.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs,

Les compromis peuvent être une bonne chose... ou pas, c'est selon. Ce budget en est un, de compromis. Entre les investissements indispensables à notre Ville et son bon fonctionnement, contre une limitation importante de ses dépenses qu'il faut bien reconnaître.

Le PLR accepte ce compromis, mais du bout des lèvres.

Si ce budget prévoit une marge d'autofinancement ridicule de CHF 415'600.-, c'est uniquement parce que l'on puise CHF 1,5 million dans un fonds qui disparaîtra d'ici peu. Pour rappel au sujet de ce fonds, il ne reste, actuellement, que CHF 9,7 millions, et à ce rythme, on n'en a plus que pour 6 ans !

Le PLR estime que certains investissements consentis peuvent être importants pour notre Commune, mais une fois de plus, il est bon de rappeler que gouverner c'est prévoir et que la Municipalité actuelle doit impérativement prévoir la disparition du fonds actuellement utilisé, prévoir un taux d'emprunt qui pourrait augmenter, prévoir que ce ne soit pas aux générations futures de payer la facture et peut-être se reposer clairement la question sur ses missions et aux services qu'elle veut consentir à l'économie et au citoyen. Une Municipalité peut faire certaines choses, mais ne doit pas vouloir tout faire et tout de suite.

Si aujourd'hui nous validons encore ce budget, nous appelons de nos vœux à ce que les prochains marquent encore plus ces aspects de prévoyance.

Cette année le PLR n'a pas déposé d'amendement bien qu'il estime qu'une démarche plus drastique dans la gestion des coûts pourrait et devrait être entreprise. Il salue néanmoins la volonté de la Municipalité de serrer quelque peu les dépenses notamment dans la rubrique biens et services.

Enfin, la Municipalité nous répète depuis 2 ans que le Conseil communal a la liberté de refuser des préavis qu'il estime trop cher ou inadapté. Que c'est notre rôle. Et bien le PLR va suivre ce précepte avec zèle et probablement proposer de surseoir ou repousser à certaines dépenses futures d'investissement n'ayant ni un caractère urgent ou impératif ou encore ne figurant pas dans le plan des investissements.

Pas ou peu de marge d'autofinancement égal pédale douce sur les investissements !

Vous l'aurez compris, une majorité du PLR votera sans grand enthousiasme ce budget, mais le votera et vous incite à en faire de même.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité et du Conseil communal,

C'est sans enthousiasme également que le groupe Fourmi rouge, mais pour des raisons bien différentes vous imaginez que mon préopinant, votera le budget 2019 de la Ville de Renens.

En effet, selon nous, le projet présenté ne prend pas suffisamment en compte les besoins actuels de la population renanaise. Pour ne rien dire de ses besoins futurs.

Gouverner c'est prévoir, mais c'est aussi prévoir les besoins futurs. Cela est sans doute en peu oublié chez nos collègues.

Derrière le mot clé "stabilité", utilisé à maintes reprises par la Municipalité, à en croire le rapport, il faut comprendre stagnation des prestations communales de service public. Comprenez "austérité". Pourquoi? Comme l'a dit le Syndic tout-à-l'heure, à cause des pertes de recettes fiscales induites notamment par le RIE III vaudoise bien sûr. Et bien, non. Nous l'avons dit maintes fois, et nous le répétons aujourd'hui, nous ne sommes pas d'accord.

Le groupe Fourmi rouge estime que la population, qui a élu une majorité de gauche à la Municipalité, comme au Conseil communal, a droit à mieux que cela. Donc, notre groupe attend que la Municipalité prenne ses responsabilités et présente au Conseil des préavis pour répondre aux besoins connus et prévisibles de la population. Le cas échéant nous pallierons l'inaction municipale avec les instruments à notre disposition. Je vous remercie de votre attention.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Conseillers,
Chers Collègues,*

Les Verts de Renens accepteront ce budget 2019, malgré cette faible marge d'autofinancement. Nous sommes conscients que la RIE III a impacté le budget et nous espérons que cette année soit une année test et que la Municipalité sera réagir et nous proposer à l'avenir des budgets plus convaincants. Merci.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Le Parti socialiste de Renens accepte ce budget et le votera tel quel. Il est clair qu'il y a des difficultés liées à la faible marge d'autofinancement, mais actuellement nous faisons face et nous pensons que c'est encore viable.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Alors voilà, nous en sommes à l'épisode du vote du budget comme tous les ans. Et comme tous les ans, nous avons les mêmes arguments: "dans la continuité des années précédentes", "la stabilité", etc... Comme d'habitude on nous présente des comptes qui sont positifs, mais uniquement à l'aide de réserves, qui, comme l'a relevé mon collègue, M. Pascal Golay, sont en train de s'épuiser.

Donc, en fait je me réfère à un échange qui a eu lieu ici dans ce Conseil en octobre. Nous avons en effet eu droit à un dialogue plutôt "énervé" entre M. Nicolas Freymond et M. Jean-François Clément sur les prestations. Je cite M. Nicolas Freymond "... Il est exclu pour nous de dire aux Renanaises et Renanais, vous payerez plus demain pour les prestations d'aujourd'hui. Pour juste maintenir les prestations actuelles...", "...Arbitrage politique entre augmentation d'impôts et/ou diminution des prestations...", "... Cela est le programme que vous nous proposez ce soir Monsieur, et cela nous le refusons...". Nous serions donc dans une espèce d'équilibre parfait entre les prestations et les impôts. En réalité, il n'en est rien, car nous sommes dans le "rouge" et nous n'y sommes pas, en apparence, uniquement parce que nous puisons dans des fonds. Donc, le bateau est à l'eau, il avance, mais en fait il y a une voie d'eau à bord et tant qu'il y a du charbon pour faire fonctionner les pompes nous avons l'impression que tout va bien. Cela durera encore six ans.

Personnellement, je ne considère pas que ce soit un budget responsable et je note que nous avons de gros coûts qui se précisent devant nous. Le premier d'entre eux, c'est la facture sociale qui tombe sur Renens avec quelques années de retard et qui ne va certainement pas diminuer, la deuxième c'est évidemment le tram qui creusera des sillons dans bien davantage

que les rues de notre Ville.

Pour toutes ces raisons et parce que l'attitude de peu d'enthousiasme des autres partis du Conseil m'indique qu'il y a un problème, nous allons évidemment refuser, avec beaucoup d'enthousiasme ce budget. Je vous remercie.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je reviens vers vous pour dire que nous avons eu ces débats lors des séances avec la Commission des finances. C'est clair que nous avons des regards différents sur les finances de la Ville. Nous sommes dans une phase assez particulière où, notamment en matière de mobilité, nous sommes à un carrefour. Les coûts liés à la mobilité sont énormes, mais ce sont des frais que nous engageons pour des périodes bien au-delà de 30 ans, nous travaillons pour une à deux générations avec le bus à hauts niveaux de service et le tram qui vont arriver, des vrais projets qui sont présents.

J'aimerais aussi dire que depuis deux législatures, nous rénovons de manière constante nos établissements scolaires. Certes, nous pourrions aller plus vite avec plus de ressources. Financièrement nous avons moins d'argent que d'autres collectivités, mais, et j'aime à la répéter, nous avons une population riche d'engagements, de motivation. Nous travaillons plutôt bien et puis nous sommes aussi, bien évidemment, très attentifs au développement de la future péréquation qui a pour vocation d'atténuer les différences de capacité entre les villes de ce Canton.

La facture sociale, M. Stéphane Montabert, je n'aime pas ce mot de "facture sociale", il s'agit juste de redonner, notamment à des personnes qui ne reçoivent pas un salaire, quelques aides pour payer eux-mêmes leur assurance-maladie. Pour permettre à des personnes résidant en EMS d'avoir des soins corrects, même s'ils n'ont pas une rente très élevée. Pour aider des personnes en situation de handicap à accéder à un minimum de transports, de mobilité et de confort. Je pense que si cette facture sociale augmente c'est parce que plus de personnes requièrent des prestations, mais aussi parce que dans certains domaines, nous nous refusons à donner des salaires permettant aux gens de s'assumer par eux-mêmes, donc il est vrai qu'il y a d'énormes débats politiques derrière nos choix.

J'ai entendu les positions de tous les groupes, j'en prends acte et j'espère que nous pourrons venir au printemps, devant vous, avec des comptes 2018 qui vous démontreront à nouveau que si le budget est une autorisation de dépenser, nous ne l'utilisons pas pleinement, nous travaillons de manière économe.

S'agissant de ce "fameux" fonds qui sera épuisé dans six ans. Celui-ci ne vient pas de nulle part, il a été constitué préalablement, avec les Municipalités précédentes, justement pour traverser ces années que nous savions, de manière anticipée, délicates. Donc, oui, gouverner c'est prévoir et nous avons prévu, il y a quelques années d'avoir des années difficiles, celles que nous traversons actuellement et nous avons prévu de mettre ces millions dans ce fonds pour pouvoir, à raison de CHF 1'500'000.- par année, "tamponner" ces investissements qui sont bien trop élevés au vu de notre capacité financière. Il y a donc de l'anticipation, il y a de la gouvernance.

Pour le reste, j'entends vos remarques et je vous remercie d'avoir exprimé très clairement vos positions.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Je souhaite répondre à M. le Syndic qui a fait une attaque assez inique à mon encontre à propos de la facture sociale. Je ne la remets pas du tout en cause, M. le Syndic. Je ne veux pas empêcher les gens de payer leur assurance-maladie ou de toucher des subsides pour quoi que cela soit, je fais seulement référence au décalage qu'il y a entre le paiement de cette facture sociale pour l'année écoulée par le Canton, puis par les Communes. C'était donc une approche purement comptable et nous le savons tous les deux. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les budgets 2019

- 1. Le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2019;*
- 2. Le budget de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2019;*
- 3. Le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2019;*
- 4. Le budget de la Ville de Renens pour l'exercice 2019, présentant un excédent de charges de CHF 6'134'200.-.*

PREND ACTE

Du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2018 à 2022

- C'EST À LA MAJORITÉ (2 ABSTENTIONS) QUE LE BUDGET 2019 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2019 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE "STEP" EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2019 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS EST ACCEPTÉ.
- C'EST À LA MAJORITÉ (4 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS) QUE LE BUDGET 2019 DE LA VILLE DE RENENS, PRÉSENTANT UN EXCÉDENT DE CHARGE DE CHF 6'134'200.-, EST ACCEPTÉ.

12. Rapport de commission – Préavis N° 38-2018 – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls

M. le Président prie M. Laurent Voisard, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Laurent Voisard**, Président-rapporteur de la Commission

La commission s'est réunie le mardi 20 novembre 2018 à La Ferme des Tilleuls. Elle était composée de Muriel Rossel (PSR), Gérard Duperrex (UDC), Jean-Marc Dupuis (PLR), Pascal Golay (PLR), Jonas Kocher (Les Verts), Mehmet Korkmaz (FR), Silvio Torriani (FR) ainsi que du soussigné Laurent Voisard (PSR), confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par :

Jean-François Clément (Syndic), Didier Divorne (Municipal), Myriam Romano-Malagrifa (Municipale), Michel Veyre (Secrétaire municipal), Michelle Dedelley (Cheffe de service, Culture).

La Fondation de la Ferme des Tilleuls était représentée par :

Marianne Huguenin (Présidente), Frédérique Reeb-Landry (administratrice a.i.), Jean-Gilles Décosterd (architecte), Mario Del Curto (programmation artistique), André Rouvinez (responsable technique du projet).

Invitée : Sarah Lombardi (Directrice de la Collection de l'art brut à Lausanne)

En préambule

Le présent rapport ne revient pas sur l'historique du projet, développé avec clarté dans le Préavis.

En résumé, le Colossal fait l'objet d'un contrat de donation entre l'artiste et la Fondation de La Ferme des Tilleuls, mais en cas de dissolution de la Fondation, afin de garantir la pérennité de l'œuvre, le Colossal sera cédé gratuitement à la Ville de Renens.

Le Colossal a été emballé et déménagé à Renens en 2016, ceci grâce à la subvention exceptionnelle de CHF 100'000.- de la Commune. Depuis lors il est stocké dans 5 conteneurs (achetés par la Fondation) sur la place même de son futur lieu d'exposition.

Selon le contrat de donation de 2015, la Fondation doit édifier l'œuvre dans les 48 mois, soit en 2019 au plus tard.

Présentation de Mme Sarah Lombardi de l'Art Brut

Elle rappelle qu'il y a 50 ans, personne ne voulait de la donation de Jean Dubuffet de sa collection insolite d'Art Brut. Le Syndic de Lausanne, Georges-André Chevallaz, y a cru... et actuellement la Ville de Lausanne tire un grand profit au niveau rayonnement de ce Musée dont la moitié des très nombreux visiteurs viennent de l'étranger. Elle précise qu'il est autant apprécié par des connaisseurs que par le grand public. L'art Brut est une culture populaire, non élitiste, qui parle à tous. Le Musée possédant déjà quelques œuvres de Mme Jacqui et bénéficiant de 10% du Colossal, Mme Lombardi imagine une synergie très positive entre les deux lieux d'exposition. Leurs visiteurs souhaiteront également se rendre à Renens pour voir cette œuvre gigantesque.

Projet actuel : explication de l'architecte Jean-Gilles Décosterd

- Au départ prévu sur les façades de l'Annexe. Vite abandonné pour des raisons techniques: murs pas homogènes dans leur composition, des trous très précis dans les pièces en céramiques pour les fixer, surface totale de l'annexe trop restreinte pour accueillir l'ensemble des céramiques.
- mais aussi incompatible avec le règlement des monuments et sites historiques, car recouvrirait entièrement le bâtiment, toit compris.
- Les spécialistes ont donc cherché une meilleure mise en évidence de l'œuvre de Mme Jacqui. Une disposition en 3D permet de mieux apprécier toutes les pièces de l'œuvre qu'un « simple » bas-relief.
- Le Colossal est donc une nouvelle disposition pour exposer l'œuvre de Mme Jacqui. C'est une grande première dans le monde de l'Art Brut : mariage de l'irrationnel (Mme Jacqui) et le rationnel (l'architecture avec ses contraintes statiques, de poids, etc.). Mme Jacqui est associée à cette réflexion et y adhère.
- Concrètement, une construction assez simple et vite mise en place :
 - 26 points de fondation en béton de 80cm de profond
 - Un revêtement de sol en gravier durci
 - Des nacelles d'acier préfabriquées. Les nacelles mesurent 3,3m. x 3,5m. Elles seront construites par une entreprise de la région, Métal System, qui travaille régulièrement dans le domaine artistique. Elles seront recouvertes de grillages où seront accrochées les pièces de céramique.

Le public pourra se promener sous, dans et au-dessus de l'œuvre. Certaines nacelles ne seront pas entièrement recouvertes, afin d'apporter de la lumière, de la transparence. Un éclairage est prévu.

Le projet est très souple et permet encore d'évoluer en fonction de l'œuvre, des souhaits de Mme Jacqui et des finances à disposition.

Calendrier :

- Construction des fondations et nacelles terminées en août 2019.
- En parallèle, test pour l'accrochage des pièces sur une nacelle.
- L'accrochage de l'œuvre, partie longue et difficile se fera donc fin 2019 et en 2020. L'inauguration est prévue probablement pour 2021.

Montage financier

Le montant de CHF 200'000.- de la Commune de Renens est un levier pour la recherche de fonds basée sur le principe de la subsidiarité, le symbole aussi d'une Ville qui soutient la Fondation, qui s'engage pour trouver le reste par la recherche de fonds.

Beaucoup de sponsors sont en vue et des contacts ont déjà été pris.

La Loterie Romande, des entreprises vaudoises et nationales, des grands mécènes, et des fondations seront approchés. Ce qui est clair, c'est que la FdT souhaite garder son indépendance et rédigera une charte éthique (ce qui est certain c'est qu'il n'y aura pas de vendeurs d'armes par exemple parmi les mécènes). Un comité d'honneur « Colossal » d'une

vingtaine de personnalités issues des milieux politiques, touristiques, économiques et culturels a été constitué pour favoriser le succès de la recherche de fonds. Ces personnes jouent le rôle d'ambassadeurs au sein de leurs réseaux respectifs.

Jean-François Clément argumente ainsi la position de la Commune dans le cadre de cette subvention d'investissement à fonds perdu :

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

- Poursuite de l'engagement de la commune
- Contribution de 200'000.- pour l'édification
- Total de la participation de la ville de Renens:
97'000.- transport + 200'000 = 297'000.- soit
12% du coût total de l'édification (2.4 Mio)
- Recherche de fonds par la fondation de LFdT

La Municipalité croit au projet, c'est un pari, mais ce montant est un signe de confiance donné à la FdT et un message clair aux futurs donateurs.

L'œuvre à Renens

L'implantation de l'œuvre colossale la rendra visible à la fois du (futur) tram et du train. Un ouvrage qui attirera à la fois la population renanaise et aussi le tourisme culturel. A ce propos, Mario Del Curto indique à titre d'exemple que les managers de la firme automobile Toyota ont visité la région de Lens pour en connaître l'offre culturelle avant d'implanter leur usine. Une telle opportunité pourrait se produire à Renens avec le Colossal.

Les écoliers de la Commune sont maintenant habitués à visiter les expositions présentées à la Ferme des Tilleuls : un lien fort s'est tissé et garantira également le succès du Colossal.

Constitution du droit de superficie

Didier Divorne informe les commissaires des options décidées par la Commune dans le cadre de ce préavis. Ci-dessous la page de présentation.

DROIT DE SUPERFICIE

- Propriétaire du terrain: Ville de Renens
- Superficiaire: fondation de LFdT
- Régler juridiquement la mise à disposition du terrain pour l'édification du Colossal par la constitution d'une servitude de superficie
- Fondation de LFdT reste propriétaire de l'œuvre
- 99 ans, à titre gratuit



Il s'agit d'octroyer une servitude de superficie, gratuite et non cessible afin d'y ériger l'œuvre sur une parcelle communale.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic Jean-François Clément conclu au nom de la Municipalité.

CONCLUSIONS

- Œuvre d'art monumentale exceptionnelle, qui parle à tous les publics par son accessibilité et son langage
- Engagement de la ville pour un projet culturel durable, générateur d'innovation et d'emploi
- Attrait touristique et économique
- Seul projet culturel d'envergure de la Ville soixante ans après la construction de la Salle de spectacles
- Effets sur la population: création de liens, sentiment d'appartenance à une collectivité, fierté du rayonnement de Renens

QUESTION DES COMMISSAIRES

Quelle sera l'attractivité économique du Colossal ? Renens n'a pas d'hôtel à offrir et l'œuvre ne rapportera pas de recettes d'entrées ...

- *Marianne Huguenin évoque un afflux de visiteurs – consommateurs possibles à Renens qui apportera de réelles retombées économiques sur la Ville : les restaurants en premier lieu. Et qui aboutira peut-être à la construction d'un hôtel dans la Ville. Les produits dérivés, quant à eux, seront une source de rentrées non-négligeables : dans la plupart des musées, la boutique assure un bénéfice confortable aux institutions.*

Quel sera le rôle du comité d'honneur ?

- *Il s'engage personnellement dans la recherche de fonds, notamment par ses liens avec les milieux économiques et ceux des fondations et leurs réseaux de relations. LFDt a choisi des personnalités fortes dans ce but.*

Pourquoi pas plus de membres dans le comité d'honneur ? En particulier, pourquoi pas de personnalités des milieux économiques ?

- *C'est un travail sans fin de constituer ce genre de liste. LFDt a choisi avec soin des gens du tissu local qu'elle connaît et sait prêts à s'engager.*

Quelle médiation culturelle est prévue avec la population de Renens pour que celle-ci s'approprie le lieu (participation culturelle) ?

- *Des contacts existent déjà avec Globlivres, Français en Jeu, et il existe de nombreuses associations avec lesquelles on peut nouer des contacts. Par ailleurs il est prévu l'installation d'un four à céramique qui permettra à chacune et à chacun de se familiariser avec cet art par le biais d'ateliers tous publics.*

En dehors de l'aura de l'œuvre, il est important que le tissu social fonctionne bien...

- *L'œuvre est facile d'accès et a un grand potentiel communicatif. Par ailleurs des liens ont été pris avec Mobilet'. Trois jeunes gens pourront travailler sur le chantier d'édification du Colossal. Cela créera du lien.*

Quelle est la durée de vie de la structure qui supportera physiquement les céramiques ?

- *Comme la Tour Eiffel. Immortel ou presque. C'est en acier traité, donc en principe increvable.*

Quel est le calendrier prévu pour l'édification ?

- *Il s'agit d'une construction simple. Avec 26 trous pour des fondations, des piliers à 80cm de profondeur sur lesquels viendront se greffer les éléments préfabriqués en métal. C'est l'accrochage des pièces qui sera le plus long. Il est prévu une phase de test sur une nasse. A fin 2019, la structure devrait être montée. Et le Colossal terminé d'ici le printemps 2021.*

Est-ce une entreprise locale qui va monter les structures en acier ?

- *Il s'agit de Metal-System, une entreprise d'Echandens qui a réalisé des ouvrages pour le Musée romain à Vidy et la Cathédrale de Lausanne.*

D'où provient l'acier ?

- *De l'importation. A l'heure actuelle, impossible de dire d'où viendra l'acier qui va être commandé dans une année.*

Est-ce qu'il pourrait y avoir des soucis avec le sous-sol ?

- *Non, parce que l'on ne creuse pas très profondément et qu'un relevé des canalisations a été effectué. On sait où implanter les fondations. Un seul pilier pouvait tomber sur la fosse de rétention, l'obstacle a toutefois été contourné.*

De quoi est composé le sol ?

- *Il s'agit de gravier stabilisé facilement exploitable pour l'usage prévu.*

Si on ne trouve pas assez d'argent, est-ce que les travaux démarreront quand même ?

- *Vu la structure de la construction par modules (nasses) on peut la faire évoluer au fil du temps et de l'argent qui rentre. C'est un peu comme un Lego qui peut s'agrandir.*

A propos du rayonnement de l'œuvre, avez-vous procédé à une segmentation du type de population ?

- *Toutes les couches sociales sont visées. Il s'agit d'un musée en plein air où chaque détail de l'œuvre est intéressant, il y en a pour tous les goûts.*

Est-ce que la charte éthique a déjà été rédigée ?

- *C'est un travail en cours de rédaction...*

Qu'en est-il du droit de réméré ?

- *On peut dire que celui-ci a peu de risques d'être mis en vigueur, puisque grâce à l'ouverture de la Ferme des Tilleuls et son orientation culturelle, on a un projet complètement public tel que demandé par les CFF.*

LFdT est une fondation de droit privé, a-t-elle le droit d'avoir une activité économique ?

- *Les fondations de droit privé ont la liberté de produire des revenus, c'est même une nécessité.*

Est-ce qu'il existe déjà une liste pour la recherche de fonds ?

- *Celle-ci est évolutive. On cherche déjà. Par exemple le vernissage et les portes ouvertes de l'exposition actuelle consacrée à Danielle Jacqui a permis de nombreux contacts qui se révèlent prometteurs pour la recherche de fonds.*

Est-il prévu de percevoir un prix d'entrée pour voir le Colossal ?

➤ *Non. Ce sera gratuit.*

Pourquoi avoir prévu une subvention d'investissement et pas une garantie de déficit ?

➤ *Parce que le montant de CHF 200'000.- prévu est un levier énorme pour soulever des fonds et que la garantie de déficit n'a pas le même effet sur les autres financeurs, c'est un signal de confiance de la Ville à la FdT. Nous souhaitons la transparence complète, nous n'avons pas de retour financier attendu.*

VOTE DE LA COMMISSION

Une discussion nourrie des commissaires débouche sur une proposition d'amendement dans le but de remplacer la forme de soutien (couverture de déficit à la place de la subvention d'investissement prévue par la Municipalité).

La commission vote sur cette proposition. L'amendement est refusé (4 voix contre, 3 pour, 1 abstention).

La Commission vote ensuite sur le préavis.

Le préavis est accepté : 4 voix contre, 4 voix pour, voix prépondérante du président (5-4).

La Commission recommande donc au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis N° 38-2018 telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Les Verts de Renens sont enchantés de l'édification du Colossal d'Art Brut. C'est un projet à caractère indéniable qui fera rayonner Renens, il est dès lors parfaitement normal que la Ville de Renens soit partie prenante. Cependant, à notre sens, la gestion du projet manque de professionnalisme. En effet, nous regrettons de voir que la Fondation n'est toujours pas prête à lancer sa recherche de fonds. Nous regrettons de ne pas avoir eu connaissance de prévisions tant dans les rentrées de subventions que dans les avancées des travaux eux-mêmes, sans parler du manque de stratégie de communication, d'analyse de forces et faiblesses, etc. La liste d'outils pourrait être exhaustive. MAIS, ce que nous regrettons le plus dans ce préavis, c'est de voir que la Municipalité n'a pas pris en compte la population dans un projet qui, à l'avenir, lui appartiendra. Comment se fait-il que lors de chantiers précédents, la Ville de Renens a parfaitement intégré la population, comme par exemple pour le projet de la gare CFF ou l'îlot de la Savonnerie, pourquoi est-ce que cela n'a pas été le cas pour ce projet ?

Pour ce faire quelques idées:

Pourquoi ne pas offrir symboliquement une pièce de cette œuvre à chaque nouveau-né renonais dès le 1er janvier 2019. Les Parents pourraient par exemple recevoir une carte avec la photo de la pièce du Colossal qui serait attribuée à leur enfant.

Ou pourquoi ne pas lancer une vaste vente des pièces du Colossal où symboliquement la population, mais également les entreprises recevraient un certificat avec photo de la pièce achetée.

De plus, les propos de M. le Syndic nous perturbent un peu. Comment la Ville peut se permettre de dépenser CHF 200'000.- à fonds perdu alors que la COFIN estime que ce crédit d'investissement n'est pas prioritaire. Pourquoi la Municipalité n'a pas été en mesure de nous proposer des alternatives à ce financement, sachant les difficultés que ce crédit d'investissement représenterait face à notre Conseil. Des alternatives auraient pu être imaginées en amont.

Depuis octobre 2015 la Fondation est active, nous l'avons et la soutenons depuis le début et nous souhaitons pouvoir le faire encore, mais la mise en place d'un tel projet est complexe et aujourd'hui tout projet culturel se doit d'être construit et mené de manière professionnelle et doit répondre à certaines règles et exigences liées à la gestion de projet. Raisons pour lesquelles nous souhaitons que les choses évoluent et avancent et pour cela nous vous proposons les amendements suivants:

Amendement N° 1

Ajout du paragraphe suivant:

Enjoint la Municipalité de lier son financement à des mesures associant la population à la réalisation du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls.

Enfin, concernant, le financement, parce que nous avons à cœur de voir se réaliser ce projet, nous proposons dès lors un amendement qui nous semble être équitable et répondre à nos vœux :

Amendement N° 2 :

ALLOUE en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls, une subvention d'investissement pour un montant de ~~CHF 200'000.-~~ CHF 50'000.- TTC à titre de contribution à l'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls.

ALLOUE en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls, une couverture de déficit, pour l'exercice 2019, soit un versement en 2020 sur présentation de l'état des financements obtenus et subsidiairement à ceux-ci, et pour un montant plafonné à CHF 150'000.- TTC sous réserve que les travaux aient débuté à titre de contribution à l'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Bonsoir à toutes et à tous,

J'aimerais ce soir revenir non pas sur le fond, mais sur la forme.

Le principe de subsidiarité est absolument fondamental pour lever des fonds dans le milieu culturel suisse, sauf que ce principe de subsidiarité doit répondre à un certain nombre de règles et la première est la proportionnalité. Quand vous demandez un crédit à la banque ou un leasing, vous devez apporter une proportion de la somme finale. Vous ne pouvez pas donner CHF 1.- pour avoir CHF 10.-.

Le principe de subsidiarité demande un minimum de 25% de la somme recherchée. La norme est plutôt d'amener 1/3 de la somme, d'un point de vue local, pour ensuite trouver 2/3 des sommes de manière plus large. Il faut également savoir que, si vous faites le calcul avec la somme de CHF 2'000'000.-, la somme de CHF 200'000.- est très loin de répondre à cette nécessité de proportionnalité.

Il faut également savoir qu'aucune fondation ne finance l'achat d'une œuvre. Des projets tels que des nouveaux lieux culturels, des médiations, et autres, mais pas l'achat à proprement parler d'œuvres. Et là il ne s'agit même pas de l'achat d'une œuvre, mais du financement de sa structure seule. Le Colossal est gratuit, mais son cadre coûte plus de 2 millions. N'y a-t-il pas un décalage entre une œuvre d'art brut et le prix qu'on propose pour la mettre en valeur, soit plus cher que ce qu'on a acheté la Ferme des Tilleuls elle-même, soit CHF 1'800'000.-?

Outre le fait que les fondations soient sensibles à la proportionnalité du principe de subsidiarité, la plupart des mécènes suisses ont à cœur de soutenir des artistes avant tout suisses – prometteurs ou confirmés –, favoriser une culture locale issue d'un terroir local riche de multiples talents, l'ECAL en est le meilleur exemple. Pro Helvetia, Sandoz, Leenaards soutiendront davantage un Ramuz ou un Vallotton, et cela est d'actualité, qu'une Danielle Jacqui. Ce d'autant plus pour une œuvre initialement commandée et prévue pour être installée dans la région d'origine de l'artiste, qui finalement n'en a pas voulu.

Pour accorder leur soutien, les mécènes culturels s'appuient donc sur l'excellence d'un dossier, mais également sur l'équipe qui porte le projet. Il faut montrer patte blanche, présenter son CV, son ADN comme garantie pour le donateur que l'expérience sera menée à son terme.

Dans le cas du Colossal, cette équipe chargée de mener à bien le projet n'a jusqu'à présent montré aucune faculté à récolter des fonds. CHF 300 000.- de la Loterie romande il y a plus de trois ans, en 2015, plus rien depuis. La Fondation des Tilleuls est donc financée à 100% par l'unique Ville de Renens, sans autre apport financier. Pourquoi la Fondation aurait-elle plus de succès, maintenant et dans les prochaines années, que toutes ces dernières années ?

La Fondation recherche à présent un directeur, place laissée vacante depuis des mois dans une équipe où on assiste à nombre de va et vient. Mais à nouveau un problème de forme, et c'est révélateur, on recherche un Directeur alors que, de fait, c'est un administrateur qui est recherché. En effet, la Direction artistique du lieu est assurée par le groupe "Un Autre Regard" et donc la personne qui sera engagée sera responsable de la direction administrative du lieu et du projet, ce qui en fait de fait un administrateur. Il y a d'excellents directeurs et d'excellents administrateurs. Mais si on engage l'un à la place de l'autre, il est inévitable que ça pose un problème à un moment ou à un autre et les Fondations, les donateurs, les mécènes sont sensibles à ce type de cohérence de choix.

Finalement, et c'est essentiel, il faut prendre en considération le climat actuel de la recherche de fonds. Tout le monde sait qu'il y a appel d'air, une aspiration des fonds culturels par Plateforme 10, qui ouvrira l'année prochaine. Ce projet, immense, capte et va capter nombre

de fonds culturels. Le marché des investissements culturels se resserre, c'est de notoriété publique, et il faut s'adapter à cette nouvelle donne. Car aujourd'hui il n'est plus possible de faire de la culture comme au 20^{ème} siècle. Désormais, ce ne sont plus aux finances de s'adapter à la culture, mais bien à la culture à s'adapter aux finances.

Ce sont toutes les raisons pour lesquelles je suis ce soir obligée, et je le regrette, car j'aurais bien voulu monter dans la voiture du Colossal, de vous exprimer mes doutes quant au succès de mettre sur pied ce si cher «Colossal aux pieds d'argile», j'annonce donc que je refuserai le préavis. Je vous remercie de votre attention.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Monsieur le Président,

2,4 millions! 2,4 millions, c'est presque 50% du budget alloué au début pour la rénovation de l'ensemble de la Ferme des Tilleuls, soit CHF 5'293'912.-. Budget qui, vous le savez, a ensuite explosé sans pour autant que le Conseil communal n'ait été complètement informé de l'ampleur de ces dépassements et de ses raisons.

Bref, ce montant est tout simplement disproportionné. Aujourd'hui on demande au Conseil communal CHF 200'000.- à fonds perdu et demain ? Qu'advient-il si la Fondation n'arrive pas à remplir une des missions pour laquelle elle a été créée, soit notamment la levée de fonds?

Il est tout à fait concevable qu'une ville participe aux dépenses liées à la culture, mais pour autant qu'il y ait un projet réaliste et clairement défini. Or ce qui se passe du côté des Tilleuls ne ressemble en rien à ces deux adages simples. Les projets zigzaguent et ne ressemblent plus à ce qui avait été annoncé lors des précédents préavis.

Pourtant le Conseil communal a été beau joueur et a, au cours du temps, donné son aval pour:

- ✓ *acheter la parcelle et la Ferme,*
- ✓ *octroyer un crédit d'étude pour la rénovation*
- ✓ *valider un crédit de rénovation*
- ✓ *débloquer des fonds supplémentaires pour la venue de l'œuvre*
- ✓ *créer et sponsoriser la Fondation à hauteur de CHF 500'000.- par année*

Le montant de CHF 200'000.- demandé n'est pas dans les plans d'investissement, ce qui est normal puisque cela devrait être le travail de la Fondation. Il n'a non plus aucun caractère d'urgence et donc, comme nous l'avons annoncé dans notre intervention précédente sur le budget, nous nous y opposons.

Lorsque l'on nous indique qu'il y aura des retombées économiques, cela me fait bien rire. Quand on sait que la majorité de gauche de notre Municipalité n'arrive même pas à s'entendre afin que les commerces de Renens puissent avoir les mêmes horaires que ceux des communes voisines et on veut nous faire croire qu'une œuvre éloignée du centre va faire redémarrer les petits commerces à Renens? Sérieusement?

Allons donc, ça va peut-être juste doper la buvette des Tilleuls et nos sympathiques visiteurs repartiront bien vite à Lausanne continuer leur visite du pôle muséal. Ils dormiront et mangeront là-bas, c'est une évidence. Il y aura même peut-être le tram pour les conduire.

Lors de l'étude de ce préavis, nous avons l'impression que l'on devait voter pour ou contre l'art, pour ou contre le Colossal. Mais ce n'est évidemment pas le cas et l'œuvre de Mme Danielle Jacqui initialement prévue, en accord avec l'artiste, à être déployée sur l'Annexe, je vous le rappelle, pourrait ou pourra amener un certain rayonnement pour la Ville de Renens. On en est tous bien conscients de cela, le problème n'est pas là.

Mesdames et Messieurs, le fait que tant la Commission des finances que la Commission chargée d'étudier le préavis n'aient pas réussi à se départager n'est ni un plébiscite ni un rejet de cette œuvre en particulier et de l'art en général. Ces votes sanctionnent simplement une gestion hasardeuse et un projet en mutation perpétuelle sans issue perceptible, si ce n'est peut-être l'explosion des coûts.

Ainsi, le groupe PLR vous propose d'amender les conclusions et de voter uniquement sur les deux premiers paragraphes en supprimant le dernier paragraphe sur l'allocation de CHF 200'000.-, soit:

Amendement

VALIDE le projet d'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II sur le site de La Ferme des Tilleuls.

AUTORISE la Municipalité à constituer à titre gratuit une servitude de superficie de 99 ans sur une portion de 628 m² de la parcelle 686 de Renens figurant sur le plan annexé au présent préavis, en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls.

~~*ALLOUE en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls, une subvention d'investissement pour un montant de CHF 200'000.- TTC à titre de contribution à l'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls.*~~

~~*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.*~~

~~*Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 5100.5650.5502 "Ferme des Tilleuls - subvention d'investissement édification colossal".*~~

~~*Cette dépense sera amortie en une seule fois dès le versement de la subvention d'investissement.*~~

Votons unanimement pour l'œuvre en elle-même ainsi que le terrain pour la construire, qui je vous le rappelle, est déjà une aide pour l'édification de l'œuvre de la part de la Commune de Renens.

Et par la suite, la Municipalité, si elle le désire, peut revenir avec un nouveau préavis, axé lui, uniquement sur l'aspect financier.

Mais avant cela nous l'invitons à jouer la transparence sur tous les dépassements encourus sur le site des Tilleuls ainsi que sur les rôles et missions de la Commune et de la Fondation. Au jour d'aujourd'hui, certaines casquettes bicolores sèment le doute.

Avec cet amendement, on a une solution simple: la Fondation sera libre dès demain pour lever des fonds et pourra sans autre réaliser les travaux quand elle le désirera.

Je rappelle que la Ville donne déjà beaucoup à la Fondation des Tilleuls. On me rétorquera qu'il ne faut pas tout mélanger, mais je suis désolé, pour tous les habitants de cette Ville, c'est un tout, c'est les Tilleuls.

La Commune donne

- *Plus ou moins un demi-million par an en subvention et loyer.*
- *Entretien le parc.*
- *Donne gratuitement un droit de superficie pour y construire la structure.*
- *Et logera même l'artiste gracieusement dans l'annexe de la Ferme des Tilleuls.*

Ce n'est pas rien. On pourrait même dire que c'est un soutien inconditionnel et qu'il devrait largement suffire à rassurer toutes personnes ou fondations décidant de soutenir ce projet.

Pour terminer, pendant plus d'une heure lors de la commission de ce préavis, on nous a dit et répété maintes fois que c'est une œuvre unique, une œuvre exceptionnelle. On a même comparé Renens à des villes prestigieuses, poussant jusqu'à Bilbao, Sydney ou New-York. On nous a dit que les gens viendront du monde entier pour la voir, que plus de 40'000 personnes par an sont attendues, que les donateurs se poussaient au portillon et même qu'un donateur unique était envisageable.

Mais alors avec tout ça, de quoi avez-vous peur ? Ce ne sont pas les CHF 200'000.- de Renens qui vont changer les choses, là, tout de suite. Discutons-en tranquillement et laissons l'œuvre se monter.

Le PLR vous enjoint à voter en faveur de son amendement. C'est le seul qui garantit l'édification immédiate de l'œuvre, mais il permet aussi et surtout d'ouvrir des discussions sereines sur d'éventuelles participations financières supplémentaires de la Ville à ce projet.

Merci de votre attention.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,*

Ayant été également membre de la Commission chargée de préavis sur ce préavis, je voudrais vous signifier un autre message.

Message pour vous indiquer que j'ai trouvé que ce projet est un projet enthousiasmant, qu'il s'agit, contrairement à ce que j'ai entendu dire, d'une œuvre qui est faite pour tous, pour tous les Renonais, les habitants de Renens qu'ils soient jeunes ou vieux, qu'ils soient cultivés ou qu'ils connaissent peu la culture, c'est une œuvre qui est vraiment destinée à tout le monde. Facile d'accès, très gaie et très vive.

J'ai également entendu, contrairement à ce qui a été dit tout-à-l'heure, que la Commune souhaite associer sa population à l'édification, il est notamment prévu des activités avec les écoles, des activités par rapport au travail de la poterie. J'ai aussi rencontré une Fondation très professionnelle, très investie de la mission qu'elle a, pour laquelle elle s'est engagée, de construire cette œuvre. Elle s'est effectivement engagée en 2015 à édifier l'œuvre dans les 4 ans qui suivaient la donation. Les 4 ans arrivent à leurs termes et il s'agit maintenant de respecter cet engagement.

C'est un cadeau pour tous, ici à Renens. C'est aussi une nouvelle image de Renens, nous savons tous que Renens évolue, Renens change d'image, il y a l'ECAL, les Ateliers, il y a plein de choses qui ont évolué et je trouve que cette œuvre fait partie de ce nouveau paysage.

Ce n'est peut-être pas la Tour Eiffel de Renens, mais c'est effectivement un nouvel emblème. Un emblème que nous porterons certainement loin et nos descendants seront certainement satisfaits du courage que nous leur aurons appris ce soir pour aider à installer cet emblème ici à Renens.

Parlons des dépenses. Il ne s'agit pas de CHF 2'400'000.-, en fait il y a déjà une bonne partie de cet argent qui a été investi d'une manière bénévole. Cette part a été rajoutée pour pouvoir faire les calculs. Le montant de CHF 100'000.- que la Commune a déjà donné il y a trois ans a également été pris en compte dans cette addition. Donc, nous pouvons déjà en enlever une partie. Ensuite, il est bien clair que la somme de CHF 200'000.- sera un levier pour pas mal de mécènes, en particulier la Loterie Romande, tout le monde sait que la Loterie Romande fonctionne si les communes, si les intéressés sont demandeurs. Il y a aura également le Canton, peut-être même la Confédération. Il y a donc des possibilités. Le mécénat va se réduire, mais moi je suis beaucoup plus optimiste que ma collègue. J'imagine, je sais aussi, qu'il y a vraiment des possibilités de trouver un financement pour ce genre d'œuvre. J'ai entendu la Fondation indiquer le travail qu'elle a déjà effectué. Si rien n'est fait actuellement c'est précisément parce que la Fondation attendait ce soir, elle attendait de pouvoir obtenir le droit de superficie, elle attendait de pouvoir montrer aux mécènes le rôle de la Commune, elle attendait de montrer que la Commune soit demandeuse, soit partie prenante dans l'édification de cette œuvre.

Alors, pourquoi de nouveau de l'argent pour la Ferme des Tilleuls? Je pense que ce n'est pas ce soir que nous allons refaire toute l'histoire de la Ferme des Tilleuls. Il y a eu des dépassements, c'est normal lorsque nous avons une œuvre d'art historique. Il ne s'agit plus de cela aujourd'hui, il s'agit de l'œuvre du Colossal. Oui, encore une aide... mais c'est peut-être la cerise sur le gâteau, la dernière goutte qui permettra enfin à cette Fondation de se faire voir, de faire venir sa clientèle, de faire venir des gens chez elle. Financièrement, cela va lui rapporter d'avoir plus de monde, d'avoir un café qui tourne, d'avoir un merchandising autour du Colossal. La Commune va lui rapporter aussi des petites choses, c'est impossible à chiffrer, mais c'est aussi l'image. Et l'image ce n'est pas quelque chose qui se chiffre. Donc, je pense que pour une fois, nous pouvons ne pas devoir toujours opposer la culture au budget. Car pour finir cela ne fait pas énormément, mais c'est le principe, l'image d'une Commune qui est demandeuse, qui veut donner et offrir une œuvre à ses descendants et c'est cela qui est important et c'est là-dessus que nous votons surtout ce soir.

Donc, je vous demande simplement d'accepter le préavis tel qu'il vous a été présenté.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers Conseiller-e-s,*

La Commission des finances vient de nous présenter son rapport en prévision de la présentation et du vote de ce Conseil sur le budget communal de 2019.

Dans son introduction, ce rapport dit que les objectifs sont, je cite: "de maintenir les prestations actuelles (sans les étendre) et d'assumer les projets engagés, c'est-à-dire ceux qui ont déjà été votés (sans en lancer de nouveaux)".

Chers Collègues, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que Renens est entré dans une période difficile, une période de vaches maigres, alors que les besoins sociaux vont croissants, qu'il manque des places en crèche et en garderie, qu'il manque des moyens pour le parascolaire et que les besoins en logements sociaux sont toujours plus criants...

Et avec ça, la Commission des finances attire notre attention sur les manques à gagner liés à la mise en œuvre de la RIE III cantonale (tout de même un million, voire davantage) qu'une majorité de ce Conseil a voulu et soutenu.

Alors, chers Collègues, et n'allez pas croire que ce soit parce que je serais insensible à l'Art brut et à des projets de nature culturelle, mais franchement! Dans la situation qui semble être celle des finances de la Ville de Renens, comprenez que, s'il nous est donné de choisir entre la perspective de mieux pouvoir contribuer à la réalisation de projets sociaux, en améliorant, par exemple, notre capacité d'accueil dans le domaine de la petite enfance et en renforçant notre secteur du parascolaire ou d'engager des moyens que, semble-t-il, nous n'avons pas, pour favoriser un projet de conservation muséale, du type de ce qui nous est proposé avec le projet ORGANuGRAMME, dont je ne sous-estime pas l'intérêt et l'importance, mon choix ira vers plus de moyens pour les habitants et les habitantes de notre Ville et que c'est de ce côté-là qu'il faut placer nos priorités.

C'est pourquoi, en ce qui me concerne, et malgré l'intérêt que je porte et que je reconnais au projet de la Ferme des Tilleuls, je ne soutiendrai pas la dépense de CHF 237'000.-, des 2,1 millions qu'il faudra encore trouver, et vous invite à rejeter ce préavis N° 38-2018. Je vous remercie pour votre attention.

- **M. Philippe Hertig, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,*

Je suis en faveur de l'octroi de cette subvention. Pourquoi? Premièrement j'aime bien l'Art brut, non... j'aime beaucoup l'Art brut. Je vais souvent au musée du même nom à Lausanne qui contient d'ailleurs des œuvres du monde entier et qui est à l'origine une donation d'un peintre français, il n'y a donc pas nécessité de localité.

Je connais la Fabuloserie à Dicy, au sud de Paris, un parc dans un petit village qui expose toute une galerie d'œuvres d'art monumentale d'Art brut. J'ai été rêvé, souvent, au Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives au sud de Lyon. J'ai été flâner à l'extrême sud de la Toscane dans le Jardin des Tarots de Niki de Saint Phalle. Des endroits joyeux, colorés, emblématiques et témoins d'une incroyable créativité de notre imaginaire et en ce sens, extrêmement instructive. Aussi, vous imaginez bien que si on me propose un tel endroit à 300m de chez moi, je suis partant.

Je suis en faveur de l'octroi de cette subvention parce que j'ai été dix ans au Comité de Globlivres, dont 8 ans en tant que Président, et ma tâche a été de lever des fonds pour assurer la vie de la bibliothèque, pour financer ses projets et ses objectifs. Nous avons eu du

succès; la preuve, Globlivres a fêté ses 30 ans et reste "la" bibliothèque multiculturelle de référence en Suisse et même plus loin.

Et pourquoi avons-nous eu du succès? Nous avons eu du succès parce qu'à la base la Commune nous a soutenus, la Commune nous a apporté une subvention. Et lorsque vous allez chercher des subventions ailleurs, si vous n'avez pas un premier donateur, vous êtes mal partis. Mais si vous avez quelqu'un de fiable, de solvable qui s'engage et qui s'engage clairement, sans réticence, là vous avez quelques chances de succès. Les attermolements, les saucissonnages, l'échelonnage dans le temps, tout cela ne fera que rendre beaucoup plus difficile la recherche des fonds, cela ne servira qu'à cela, et cela diminuera les chances de succès, donc les chances de perdre ce qui a déjà été investi. C'est pour cela, que s'il faut voter, il faut voter pour l'entier. Enfin, je suis en faveur de l'octroi de cette subvention.

Je suppose que vous êtes nombreux, tout comme moi, à aimer le sport, à regarder les matchs de foot et de hockey en direct ou à la télévision et vous connaissez tous cette situation, vous l'avez vu, d'un joueur en possession de la balle près du but, le but est ouvert, il va tirer, la tension monte, il hésite, il fait une passe en retrait... il dira ensuite, je n'étais pas sur mon bon pied, je n'étais pas sûr de la mettre au fond. Nous ne sommes jamais sûrs de "mettre au fond". C'est l'incertitude du sport et l'incertitude du sport n'est qu'une facette de l'incertitude de l'existence, tout simplement.

Mais dans toute cette incertitude il y a une certitude, une certitude absolue, une certitude incontestable, c'est que si nous ne tirons jamais au but, nous ne mettons pas de but... C'est zéro-zéro, il n'y a plus de match, il n'y a plus de compétition, il n'y a plus de championnat, il n'y a plus de vie.

J'entends dire parfois, de la part de certains d'entre vous, d'autres gens à Renens et d'autres gens ailleurs dans le Canton que Renens manque d'attrait, manque de couleur, manque de vie. Mesdames et Messieurs, ce soir, osons tirer au but!

- **M. Michele Scala, PSR**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je suis content d'assister à un débat qui vient du cœur lorsque j'entends la dernière intervention où celle que j'ai entendu juste avant et je me dis qu'il y a encore des gens qui ont une âme, qui ont des sensibilités, qui n'ont pas que des soucis économiques et cela me fait plaisir.

Je souhaiterais vous rappeler qu'il y a 3 ans, j'ai été parmi de ceux qui se sont abstenus, pour ne pas dire voter contre ce projet, parce qu'à cette époque je considérais qu'il revenait trop cher et que probablement, il aurait coûté plus cher après, ce qui est le cas. Mais, j'ai changé d'opinion et je me suis dit que non, finalement, que je n'allais pas maintenant, après deux préavis, après avoir déjà investi pas mal d'argent, me retirer, revenir en arrière pour quelques milliers de francs. C'est un peu comme le centre-avant qui est devant le but et qui hésite. Je crois que là il faut y aller. Ce préavis concernant la Ferme des Tilleuls est le troisième, si je ne me trompe pas. On dit jamais deux sans trois!

Cela m'amène à une autre considération tout aussi drôle ou sérieuse, c'est selon! En effet, toutes ces discussions et ces débats, autant au Conseil qu'en Ville ou sur les réseaux sociaux,

me font penser à une comédie italienne, à la commedia dell'Arte, où le tragique, le sérieux et le comique se mêlent tellement qu'on ne sait plus où est le vrai, où est le faux!

Tout a été dit ou écrit à propos du Colossal, de la Ferme des Tilleuls. Pour mémoire: Il s'agit d'un ouvrage qui va attirer à la fois la population renanaise, le tourisme culturel, les écoliers des écoles renanaises, vaudoises, j'espère suisses et étrangères, sans oublier les étudiants de l'ECAL qui est un formidable atout, elle se situe juste en face! Je pense donc qu'il faut le faire, et étant donné que je ne parle pas qu'en mon nom, mais au nom de la plupart des camarades du Parti socialiste, je vous propose au nom de la majorité du PS les amendements suivants:

Amendement N° 1:

"VALIDE le projet d'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II sur le site de la Ferme des Tilleuls

AUTORISE la Municipalité à constituer à titre gratuit une servitude de superficie de 99 ans sur une portion de 628m² de la parcelle 686 de Renens figurant sur le plan annexé au présent préavis, en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls.

*ALLOUE en faveur de la Fondation de la Ferme des Tilleuls, une subvention **initiale** d'investissement pour un montant de ~~CHF 200'000.-~~ **CHF 100'000.-** TTC à titre de contribution pour l'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de la Ferme des Tilleuls.*

Amendement N° 2:

ALLOUE en faveur de la Fondation de la Ferme des Tilleuls, une couverture de déficit de CHF 100'000.- TTC à titre de contribution pour l'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui dans le cas où la recherche de fonds serait incomplète."

Le montant de CHF 100'000.- de la Commune de Renens serait un levier formidable pour la recherche de fonds. Il ne s'agit pas de CHF 200'000.-, mais de CHF 100'000.-.

Pour terminer, j'ai aussi envie de dire que, comme dans une famille, nous portons ce projet comme un enfant après une gestation de 8 mois, pardon 8 ans environ! Et je vous invite à le soutenir!

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Voilà, cette soirée tient ses promesses. Nous avons notre grand débat, le Colossal d'Art brut: de colossales discussions, de colossales dépenses, tout est là, un bon drame humain comme Renens sait en faire.

Je ne vais pas revenir sur les nombreux orateurs de talent qui se sont succédés à cette tribune, avec plus de qualité que moi. Toutefois, beaucoup de chiffres ont été cités, beaucoup de choses ont été rappelées. Moi je rappellerai quand même, qu'il y a 3 ans, ce Conseil communal s'était prononcé pour faire venir cette œuvre à Renens et que pas mal de partis ont perdu de la crédibilité dans l'intervalle. Je pense à la Gauche qui se débat pour équilibrer les prestations sociales et les recettes fiscales et qui, tout d'un coup, se trouve des réserves à dépenser pour des objets qui ne sont pas vraiment prioritaires. A la Droite, qui a aussi voté

pour faire venir cet aspect spectaculaire d'Aubagne jusqu'ici et qui maintenant se rend compte que le vin est tiré et qu'il nous est demandé de le boire. L'UDC, qui elle, s'est toujours opposée à ce projet, nous le sentions venir, n'est-ce pas, "gros comme une maison" et nous pensons aussi que ce crédit que nous demande la Municipalité ne sera pas le dernier, parce qu'ensuite il y aura les sponsors qui n'auront pas été aussi nombreux ou dont la bourse n'aura pas été suffisamment ouverte, il faudra peut-être rénover l'œuvre parce qu'elle aura été endommagée par la pluie, par des déprédations, par le vieillissement accéléré des structures et que sais-je encore, c'est sans fin de toute façon.

Donc, vous avez entendu beaucoup de voix pour et contre de chaque parti, alors je ne vais pas proposer un amendement, étant donné qu'il y en a beaucoup sur lesquels nous devons nous prononcer ce soir, mais je vais, si j'ai bien compris, invoquer l'article 96 du Règlement de notre Conseil et demander à ce que ce vote soit soumis à un référendum facultatif auprès de la population, ce qui me semble être la seule façon de dénouer honorablement le nœud gordien de ce débat. J'aurai pu simplement proposer de lever une souscription auprès des contribuables de Renens, mais ce sont les gens riches qui donnent de l'argent, donc tout le monde devrait avoir le droit de s'exprimer et je pense qu'en référant au corps électoral me paraît la meilleure façon de voir ce que pensent vraiment les Renanais de cette œuvre et de ce que Renens pense en faire. Je vous remercie.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Bonsoir la Municipalité,
Bonsoir les membres de notre Conseil,
Bonsoir aux citoyens de Renens,*

J'ai préparé un texte, mais en préambule, il y a certains dires qui m'ont fait frissonner comme lorsqu'il nous est dit: "oui, c'est bien l'art, la culture, je soutiens, mais quand même il y a d'autres priorités.". J'ai élevé des enfants, j'ai des petits-enfants et j'essaie de leur faire comprendre que l'un n'est pas en opposition à l'autre. Sachez que la culture c'est aussi apprendre à lire, c'est avoir des connaissances. Effectivement, il faut aussi des appartements, mais je pense qu'il y a eu trop de sociétés qui ont détruit la culture et sachez que ces sociétés n'ont pas amené du bien à la population. Quand des livres sont brûlés, quand des statues sont détruites, quand la culture d'un peuple est anéantie, nous le détruisons. N'opposons donc pas le social à la culture, pour moi c'est un tout. J'aimerais quand même préciser cela.

Néanmoins, je vais quand même vous dire ce que je pense:

Renens, Chef-lieu de l'Ouest lausannois, Renens est en plein changement, et pourtant elle a eu une mauvaise image que l'on a voulu lui faire porter pendant des années, cela reste dans l'esprit de gens qui n'habitent pas Renens. Aujourd'hui encore des personnes n'envisagent même pas de venir y habiter. Nous ne sommes peut-être pas fréquentables?

Certes, notre Ville n'a pas la vue sur le vignoble, nous ne sommes pas au bord du Léman, nous n'avons pas de riches propriétés avec des allées de cyprès pour y accéder!

Notre richesse c'est d'être ambitieux, de lutter contre ces mauvaises rumeurs. Nous vivons dans une société qui doit répondre aux besoins et aux désirs de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, quels qu'ils soient.

Au travers de nos impôts, nous finançons des terrains de sport, une patinoire, des théâtres, une piscine, des bibliothèques, des crèches, des écoles et j'en passe... Je ne peux pas faire la liste de tout ce que nous finançons.

La solidarité c'est de financer des services, des projets, même si tout le monde n'en profite pas directement. Certains n'assistent pas aux matchs de hockeys, ne vont pas au théâtre, ni à la piscine, n'iront pas visiter la Ferme des Tilleuls, et pourtant je le répète: c'est cela la solidarité, le vivre-ensemble!

Aujourd'hui Renens a la chance de recevoir l'œuvre d'une artiste reconnue dans beaucoup de pays, d'autres villes nous envient actuellement, nous devrions en être fiers, l'image de Renens ne peut qu'en sortir grandie.

C'est une œuvre unique, singulière, populaire qui marquerait fortement le site de la Ferme des Tilleuls et en ferait un lieu fort de l'identité de Renens et de l'Ouest lausannois.

Le préavis sur lequel nous devons voter permet à Renens de concrétiser ses ambitions, de soigner son image, de penser positivement à son avenir et pourquoi pas de rayonner au-delà de ses frontières.

C'est pour toutes ces raisons que la Fourmi rouge soutient ce projet et son financement proposé. Merci.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Camarades,*

Ce soir, je me fais la Conseillère-relais du Conseil communal et la porte-voix d'une citoyenne de Renens, Mme Marguerite Schlechten, car il est aussi important d'écouter les citoyens et comme nous avons la possibilité dans ce Conseil de le faire, je le fais.

J'espère que vous allez m'écouter jusqu'au bout, car à la fin il y aura des propositions:

Ce projet n'est pas populaire, il est hors sol

Les habitants de Renens, les voisins du quartier ne savent pas ce qui se passe sur le site de la Ferme des Tilleuls. Ils ont été mal informés, ils n'ont pas été consultés, ils n'ont pas pu s'exprimer. Ils ne disposent pas d'informations techniques ni chiffrées concernant les investissements déjà engagés ni de prévisions budgétaires pour des décennies.

Il est question d'un soutien fort des autorités de Renens à la réalisation de ce projet. Il n'y a pas de soutien fort de la population par contre. Elle a été mise devant le fait accompli. Lorsque la population sera informée, elle pourrait être tentée par un référendum pour s'y opposer.

Ne s'agit-il pas d'un faire-valoir d'une poignée de personnalités renanaises et vaudoises figurant en partie sur la liste des membres du Comité d'Honneur créé le 15 novembre 2018? A elles seules, elles pourraient verser le montant de CHF 200'000.- demandés à la Commune de Renens. Les événements de la Ferme des Tilleuls réunissent les élites culturelles, en particulier de Lausanne et de France voisine. Les investissements par contre sont payés par les couches populaires de notre Ville.

Aspects financiers

La citoyenne en question pense que ce projet est un gouffre financier. Le préavis N° 38-2018 est trompeur. A la page 10, nous pouvons lire "Au final le montant de CHF 200'000.-, demandé au Conseil communal dans le cadre de ce préavis, porterait le financement total de la Ville de Renens pour ce projet à CHF 295'000.-."

C'est trompeur, la Ville de Renens a payé bien davantage si l'on estime que la Ferme des Tilleuls sert d'écrin au Colossal.

La première intention était d'installer l'œuvre à la Ferme des Tilleuls, puis d'en orner l'Annexe et maintenant il faut construire une structure modulaire de 20 mètres de long, 14 mètres de large et 13 mètres de haut. Je mets au défi les futurs visiteurs d'apprécier les carrés de céramique de 20 à 30cm à cette hauteur. "Coincée" entre la Ferme, son Annexe et la rue de Lausanne, il est faux de dire qu'elle serait visible depuis le train. Le poids de l'œuvre (36 tonnes) pourrait aussi présenter un danger à cause des chutes d'éléments.

Propositions constructives pour faire sortir la création de Mme Jacqui de son isolement

Depuis bientôt 3 ans, le passage sous-voie de la gare de Renens est d'une tristesse insupportable. Des eaux suintent en plusieurs endroits et croupissent dans les caniveaux. Les éléments de l'ORGANuGAMME, apposés sur les parois de ce passage, seraient à hauteur d'homme, très visibles, et attireraient les plus curieux jusqu'à la Ferme des Tilleuls. Ils pourraient réjouir la population de nos communes et les passagers des CFF.

Les travaux, pour "réinstaller" le tram entre la Ferme des Tilleuls et la gare de Renens, vont durer plusieurs années. Le trajet réservé aux piétons entre les deux lieux est estimé à 10 minutes. Il offre une perspective passionnante pour essayer de petits groupes de mosaïques de cette œuvre le long de ce cheminement.

A la Ferme même, des documents très variés (brochures, livres, documentaires, films, ateliers... guides, présence de l'artiste) pourraient contribuer à l'information et à la formation des personnes intéressées par l'art "authentique".

Pour enraciner cette activité culturelle dans le tissu urbain de Renens et de l'Ouest lausannois, un appel aux artistes locaux (communes, cantons et Confédération) pourrait permettre l'accrochage de leurs créations sur ce même terre-plein.

Des espaces devraient surtout être ouverts aux élèves de toutes les écoles de la région. Formation et éducation à la différence leur permettront de participer à cette création, d'exposer en public leurs travaux et d'intégrer cette œuvre à notre tissu social à dominance étrangère et de couches populaires.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaiterais vous transmettre mon avis à propos de ce projet, parce que j'ai l'impression qu'il n'est pas assez ancré dans la population locale. L'œuvre de Mme Danielle Jaqui est une œuvre populaire qui pourrait susciter un engouement de la part de la population de la région. Toutefois, lorsque nous allons visiter l'exposition présentée actuellement à la Ferme des Tilleuls, l'intérêt, voire l'enthousiasme, envers l'œuvre n'est pas utilisé, c'est une énergie qui

reste lettre morte. Evidemment, nous ne pouvons pas comparer cette œuvre avec la tour de Sauvablin, qui n'avait que 302 marches à sponsoriser. Là nous ne pouvons pas procéder de la même manière, mais j'y ai pensé.

La population devrait pouvoir s'emparer du projet et ce n'est pas ce qui est proposé. Ce projet colossal nous est imposé, on dirait qu'il n'a pas besoin d'un soutien populaire, mais qu'il y a des gens, des connaisseurs qui demandent au Conseil communal de cofinancer leur projet.

Moi, je souhaiterais que nous arrivions à faire de ce projet, notre projet. Car nous ne pourrions pas laisser cette œuvre encore des années dans des containers. Je vote ces conclusions du bout des lèvres, car je trouve que ce préavis ne suscite pas l'enthousiasme que l'œuvre suscite.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai entendu beaucoup de choses ce soir, mais qui sont souvent des déclamations. C'est-à-dire que nous avons des avocats qui disent que nous sommes pour et d'autres qui sont contre et puis si nous en revenons au préavis en lui-même nous ne pouvons être que perplexes.

J'ai entendu, lors de la présentation du préavis, qu'il y aurait 1 million de personnes qui passeraient devant cette œuvre. Est-ce tous les habitants de l'Ouest lausannois qui sont comptés comme visiteurs, qui tous les jours passeront devant cette œuvre avant de se rendre à leur travail? Je m'étonne également des heures d'ouverture. Il est dit dans le préavis que, le restaurant est un élément important, que c'est une source de financement importante. Donc, que penser des heures d'ouverture entre le mercredi et le dimanche, quand on voit que le samedi c'est ouvert de 12h00 à 19h00, tout en rappelant que les magasins ferment à 17h00. Lorsque j'entends certains d'entre vous dire que "c'est avec la population", et bien là nous avons déjà dans des éléments concrets, dans la réponse du préavis démontrant, que manifestement, ce n'est pas le cas.

J'ai beaucoup apprécié l'intervention concernant le football et, notamment, aussi la bibliothèque Globlivres. Renens est connue pour son côté multiculturel et il est vrai que lorsque l'on présente des projets multiculturels, on sait qu'à Renens il y aura un retentissement et que nous avons un savoir-faire. Dans le cadre de la culture, j'ai un peu le sentiment, à travers ce préavis, qu'il n'y a pas le savoir-faire pour trouver les solutions financières.

Je ne veux pas plus allonger, mais je trouve que les amendements qui sont déposés ne vont pas résoudre le problème et je fais un appel du pied à la Municipalité, qui, dans sa sagesse, pourrait retirer ce préavis, revoir de manière différente ce projet et que cela soit elle et non pas la Fondation qui étudie les faisabilités, notamment financières, mais aussi d'intérêt avec la population et qu'elle donne par la suite, peut-être, le mandat à la Fondation pour le réaliser. Et puis, nous avons parlé beaucoup football; bien sûr, on peut tirer tout ce que l'on veut, etc... mais il n'y a que l'entraînement, et l'entraînement pour marquer des buts cela se fait aussi avec des professionnels qui en ont déjà marqués avant.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Il a été question par deux fois de Globlivres... Et il est dit "oui, Globlivres maintenant...", mais vous avez connu les personnes qui ont commencé à Globlivres? Elles étaient trois et puis je les voyais porter leurs sacs pour aller à la Poste et elles n'avaient pas de soutien. Et comme elles l'ont dit, c'est parce qu'elles y ont cru qu'elles ont réussi. Elles étaient toutes seules, que je les aidais pour aller à la Poste avec des paquets pleins de livres qu'elles faisaient venir de l'extérieur, qu'elles devaient renvoyer. C'est après que la Municipalité s'est intéressée, et maintenant on se la... mais arrêtez, cela a commencé tout petit, alors il y a bien des choses qui commencent tout petit et puis voilà. Mais cela me fâche...

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Que dire après tous ces débats... dire qu'effectivement vous avez face à vous une Municipalité qu'y croit à ce projet.

Je vais juste refaire un peu l'histoire de la Ferme des Tilleuls.

Pendant de très nombreuses années, entre 1990 et 2000, nous avons des grandes difficultés financières. Rappelez-vous, nous allions chercher de l'argent en Autriche, en Allemagne parce que personne ne voulait nous en prêter, c'était difficile. Ensuite il y a eu la péréquation et nous avons vendu quelques biens, dont un terrain à Bellevue; vente qui a donné lieu à un grand débat ici. Nous avons, dès lors, eu un peu d'argent, un peu d'oxygène et depuis, avec des ressources rares, nous avons pu évoluer et faire de Renens une ville qui va mieux, qui a réussi quelques ambitions. La première, c'était le pari d'accueillir l'ECAL à Renens. Nous avons un bâtiment avec des surfaces à louer et sans elles, le projet ECAL n'aurait pas vu le jour.

La Ville a créé la Fondation des Ateliers de Renens, pour laquelle la Ville budgète annuellement une couverture de déficit à hauteur de CHF 100'000.-. Depuis trois ans les Ateliers de la Ville de Renens accueillent le MassChallenge. Pour ceux qui "rigolent" en entendant que la Ville de Renens est associée à d'autres villes de renoms, d'autres pays, le MassChallenge, c'est Cambridge, Boston, Israël, Adelaïde et, que comme annoncé il y a peu de temps, la collaboration s'est renouvelée pour trois ans, un beau pari.

Un autre pari que nous avons réussi ensemble, avec vous membres du Conseil communal, concerne le Gymnase de Renens. Après le rejet de l'implantation d'un gymnase à La Planta, le travail a continué et nous avons maintenant un gymnase. La gare CFF, c'est pareil, nous nous sommes battus pour que cette gare se développe et qu'elle devienne enfin une gare moderne. Nous n'avons pas à rougir des résultats que nous avons obtenus dans de nombreux champs.

Il y a un champ sur lequel nous sommes restés prudents, c'est la culture qui n'était pas dans nos priorités. Nous avons un peu tardé à nous dire que, finalement, la culture fait aussi partie de l'intégrité d'une population, d'une cité, d'une ville, d'un chef-lieu et nous avons fait le pari de la Ferme des Tilleuls. Alors oui, c'est un bâtiment qui a réservé des surprises. Oui, nous avons dépassé le crédit de construction, mais nous savons qu'Yverdon et Vevey ont également des dépassements pour des rénovations de bâtiments historiques. Nous nous sommes lancés dans le projet de la Ferme des Tilleuls avec des ressources très rares. Plusieurs projets auraient pu être proposés au Conseil communal se montant à CHF 300'000.-,

CHF 400'000.- ou CHF 500'000.- de subventions. Le choix du premier palier a été pris et cela n'a pas permis à la Fondation d'aller aussi vite, aussi loin qu'elle aurait voulu.

Mesdames et Messieurs, nous avons accepté d'héberger cette œuvre dont nous avons financé que le transport et non l'œuvre dont je ne suis pas capable d'estimer sa valeur. Une fois qu'elle sera érigée, nous pourrions estimer que notre patrimoine sera à bonifier d'une œuvre de Danielle Jacqui élevée sur le site de la Ferme des Tilleuls. C'est aussi pour cela que nous soutenons ce projet et que nous estimons que la somme de CHF 200'000.- permettra à la Fondation de faire tout ce que vous avez dit, d'aller chercher les écoles, d'informer, de communiquer, d'associer la population, de faire venir les gens du quartier, de faire venir des gens d'ailleurs. Nous leur demandons de le faire avant que nous leur donnions le premier franc. Nous leur demandons un programme, un projet, d'avoir monté la structure, mais je pense que les propositions qui ont été émises, et certainement entendues dans la tribune, ne sont pas incompatibles avec le versement d'un montant qui a pour but de permettre à ce projet de démarrer.

Un lien a été fait précédemment avec les finances. Notre marge d'autofinancement est faible, c'est vrai, mais elle est faible parce que nous n'avons pas manqué d'ambitions. Tout récemment nous étions à la Grange de Florissant pour le premier coup de pioche d'une structure qui accueillera bientôt une cinquantaine enfants de plus, nous sommes à quelques mois de l'ouverture du centre sportif de Malley qui accueillera les Jeux Olympiques de la Jeunesse, et pour lequel notre subvention, qui a été votée ici, passera de CHF 450'00.- à CHF 900'000.-, la salle de gymnastique double du Collège Maurabia sera inaugurée l'année prochaine, le bilan de la promotion économique est extraordinaire, nous avons des start-ups qui viennent à Renens. Pourquoi n'oserions-nous pas, dans le champ de la culture, faire un pari? Et c'est ce pari que nous vous proposons de faire. Mettre un montant initial pour permettre à la Fondation de nous prouver qu'elle a la compétence de mener ce projet à bien. Quant à nous, nous lui faisons confiance et je pense que ce n'est pas en freinant ce dynamisme, cet élan, que nous faisons les bons choix.

Je reviens sur les propos de Mme Nicole Haas-Torriani. Il est vrai, qu'à Renens, beaucoup de structures ont démarré avec des personnes qui n'étaient ni des "professionnels" ni des "experts", c'est vrai pour l'EFRE, tout comme pour le CRA, Globlivres et le Potiron. Osons faire confiance à des gens qui nous apportent de l'énergie, de l'envie et ils trouveront les structures requises pour faire aboutir leur projet.

Comme beaucoup de choses se sont dites et comme plusieurs personnes ont déposé des amendements, je vous suggère de faire une interruption de séance pour laisser le temps à M. le Président de nous faire une proposition de gestion de ces amendements.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Avant l'interruption de séance, je souhaiterais revenir sur un point de l'intervention de M. Jean-François Clément qui a mentionné qu'il était difficile, ou impossible, d'estimer la valeur d'une œuvre d'art. Dans le cas d'espèce qui nous occupe ce soir, ce n'est pas exact. J'étais là en 2015 lorsque nous avons voté le crédit de CHF 100'000.- pour faire transporter cette œuvre depuis Aubagne et je me rappelle très bien, M. Jean-François Clément peut-être un peu moins, mais il était également présent, qu'une partie de cette somme était dévolue au

paiement des frais de douane liés à la taxation de cette œuvre au moment où elle franchissait la frontière. Donc, ce Conseil a voté pour une estimation indirecte de cette œuvre faite par les services de douane de notre pays. Donc, si on se donne la peine de chercher un peu dans les chiffres, on pourra bien voir quelle est l'évaluation marchande de l'œuvre puisqu'il est évident que celle-ci a été taxée comme une œuvre d'art et non comme des pièces de céramique.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

M. le Syndic, pourquoi n'entendez-vous pas l'appel de notre Conseil qui vous demande de revenir avec un préavis mieux construit. L'ensemble de ce Conseil est pour l'édification de ce Colossal. L'ensemble de ce Conseil est pour la culture. Personne n'a dit que nous étions contre le fait d'offrir un droit de superficie à ce terrain, que nous étions contre mettre en place ces céramiques. Mais entendez l'appel de notre Conseil, il y a également eu le relais d'une citoyenne qui va dans ce sens... S'il-vous-plaît, retirez ce préavis.

Monsieur le Président suspend la séance du Conseil communal

M. le Président remercie d'Assemblée pour leur patience et annonce la reprise de la séance.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Municipalité reprend ce préavis, car nous avons vraiment l'ambition de mener à bien ce projet. Nous pensons que nous pouvons le faire.

Aujourd'hui nous sommes freinés parce qu'il y a des méconnaissances et des incompréhensions. Nous allons donc reprendre ce préavis en y insérant vos préoccupations et revenir vers vous avec un préavis qui sera complété afin qu'il n'y ait plus de parasitages, d'interférences et que nous soyons tous avec le même niveau d'information sur le travail qui a été fait, sur le travail qui va être fait et les montants qui vont être emmenés.

Nous demanderons aux personnes qui emmènent ce projet avec beaucoup de motivation, d'énergie et de compétence de patienter quelques semaines, parce que nous allons prioriser ce projet et revenir vers vous avec un préavis revisité, complété. Nous vous avons entendu, nous aurons le procès-verbal de Mme Charlet et les nombreuses notes que j'ai prises sur les éléments qui vous préoccupent et vous trouverez des réponses écrites dans le préavis qui viendra sans doute en début d'année 2019.

La parole n'étant plus demandée M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour et remercie M. Laurent Voisard ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13 Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis intercommunal N° 28-2018 - Modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)

Présidence: Les Verts

- Préavis N° 39-2018 - Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Présidence: Fourmi rouge

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- le préavis intercommunal N° 28-2018 sera présidé par Mme Anne Cherbuin du groupe Les Verts,
- le préavis N° 39-2018 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge.

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

Intervention relative au préavis intercommunal N° 28-2018

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons constaté que le préavis intercommunal N° 28-2018 - Modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL) " reprend ce qui a été écrit par le Comité directeur mandaté par les communes et validé en première lecture par les commissions communales et par les services cantonaux". Aucune nouvelle proposition n'a été émise.

Il me semble donc inutile de réunir à nouveau la commission de la Commune de Renens le 9 janvier 2019 comme agendé. Je propose aux membres de cette commission de nous réunir brièvement à la fin de cette séance pour valider cette proposition.

Auquel cas, je reprendrai le rapport de commission pour le Conseil du 7 février prochain.

14 Motions, postulats et interpellations

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Dépôt d'un postulat intitulé "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens"

Monsieur le Président,

Je dépose le titre de mon postulat: "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens". Son développement aura lieu ultérieurement lors de notre prochaine séance. Je vous remercie.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Interpellation relative au Colossal d'Art brut

Une partie des CHF 100'000.-, attribués en 2015 au transport de l'œuvre du Colossal d'Art brut à Renens a servi au paiement des droits de douane sur l'œuvre d'art. Celle-ci a donc été convenablement évaluée par les services douaniers de la Confédération.

Compte tenu du taux de taxation appliqué par les douanes à cette œuvre d'art, à combien est-elle évaluée sur le plan financier?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous propose de répondre à cette question dans le prochain préavis qui vous sera soumis.

15 Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Richard Neal, PSR**
Question relative au journal édité par le FAR

Monsieur le Président,

Je reviens sur le rapport de la Commission de finances relatif au Budgets 2019.

Sous le chapitre "Culture-Jeunesse-Sport" j'ai appris que la FAR édite un journal. Peut-on me dire où nous pouvons trouver ce journal?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Effectivement, le Président du FAR nous a informés de l'existence de ce journal. Les membres du FAR qui sont ici pourront nous dire si c'est un journal en ligne ou un journal papier. Pour ma part, il me semble que c'est un journal en ligne, auquel nous n'avons pas accès.

Réponse de Mme Martha Bejarano, Membre de l'Association Femmes Solidaires Sans Frontières

Les membres de l'Association Femmes Solidaires Sans Frontières, dont je suis membre et qui fait également partie du FAR, reçoivent ce journal de manière électronique.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous adresser directement au Président du FAR si vous avez des questions.

- **Mme Martha Bejarano, Fourmi rouge**
Question relative à la Fondation Apollo

*Cher Président,
Chers Collègues,
Chers Municipaux,*

L'année dernière nous avons discuté sur l'implantation de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois.

Après la crise vécue par cette Fondation liée aux déboires de son Président, M. Girardin, j'aimerais savoir ce qu'il en est, aujourd'hui, avec la Fondation Apollo, et quand nous pourrions avoir des nouvelles sur son ouverture.

Dans le rapport de la Commission des finances, il est mentionné que les négociations sont interrompues. Toutefois, je souhaiterais avoir des renseignements plus détaillés. Merci.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs,

Effectivement la réorganisation est toujours en cours au niveau du Conseil de la Fondation d'Apollo. Il y a des éléments qui ont été découverts et qui sont en traitement afin que la Fondation revienne sur un mode de fonctionnement qui n'aurait jamais dû être quitté.

Durant cette phase, nous n'avons pas beaucoup de renseignements. L'espoir que nous avons, et qui nous est donné, c'est qu'avant la fin de l'année 2019, nous puissions ouvrir cette structure dans l'Ouest lausannois.

Actuellement, le manque de cette structure fait que tant Mme Mireille Cardinaux que notre responsable de l'Office du logement "croulent" sous les demandes et avancent le mieux possible. Il est donc vrai que nous attendons vraiment l'arrivée de cette Fondation.

Pour revenir à votre première question, la Convention entre les huit communes et la Fondation n'a pas été signée, nous l'avons retenue juste à temps. Elle sera signée au moment où tout sera de nouveau en ordre et nous serons, dès lors, en mesure de proposer cette prestation à la population.

- **M. Michele Scala, PSR**
Intervention relative au GRAM

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vous avez reçu comme chaque fin d'année ce beau journal qu'est le Carrefour-Info.

En page 4, il y a un article que vous avez probablement déjà lu, mais que je cite afin que d'autres puissent quand même le lire. En bas à gauche, vous avez un article "Economie" où il est fait mention du nouveau marché urbain 100% équitable. Il s'agit du GRAM qui ouvrira ses portes en 2019 à la rue de la Savonnerie 4.

Le concept qui repose sur la base de la vente directe en zone urbaine se veut dynamique et convivial et qui rassemblera sous le même toit un marché fermier, un café-bar, un vinyle shop, des pop-up stores.

Une campagne de crowdfunding (financement participatif) a été lancée les 1^{er} décembre dernier afin de financer les travaux des locaux.

Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez participer, n'oubliez pas de prendre contact et de participer également avec vos sous. Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je ne peux que soutenir le crowdfunding du GRAM, sis dans les locaux anciennement occupés par Box Productions Sàrl, pour un marché local, bio, en circuit court qui mettra en valeur les artisans et artisans de la région. Effectivement, ils ont besoin de quelques francs et nous les suivons également avec le département de la Promotion économique. N'hésitez donc pas.

16 Vœux

• M. le Syndic

Mesdames et Messieurs,

C'est toujours avec un grand plaisir que je prends la parole pour les vœux de fin d'année.

C'est une temporalité particulière puisque nous sommes à mi-législature et que nous vivons une période que je qualifie souvent d'historique, en termes d'ampleur de nombres de chantiers. Nous avons des infrastructures qui se développent d'une manière remarquable. Après une législature durant laquelle vous avez émis des projets, des idées, soutenus des préavis que nous mettons actuellement en activité, nous avons une ville qui est en chantier. Nous sommes également sur des travaux préparant l'arrivée du tram, nous croyons à son arrivée. Nous sommes aussi extrêmement impactés par le chantier Léman 2030, nous sommes au cœur de ce projet. Il faut savoir que lorsque nous additionnons les projets immobiliers, d'infrastructures et autres, que Renens est actuellement la troisième ville de Suisse en termes d'investissement émanant des CFF. Vous avez sans doute vu qu'il y a un des piliers du saut de mouton qui a déjà été érigé à proximité du tribunal; l'activité est extrêmement rythmée et dense ce qui impacte aussi nos budgets puisque nous réalisons des ouvrages qui sont très importants.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons une vie locale dense, Mme Nicole Haas-Torriani l'a répété. Nous avons eu l'occasion cette année de célébrer quelques anniversaires: les 40 ans du Potiron, les 30 ans de Globlivres, les 20 ans Mobicet'. Nous avons aussi une démarche participative qui a été soutenue, qui va continuer, qui va progresser. Nous avons eu la chance, auprès de ce même sapin, de rencontrer nos aînés de l'AVIVO et du Rayon de Soleil; tous sont très heureux de voir comment la Ville évolue grâce à vos démarches, à vos initiatives et aux projets que vous emmenez au Conseil communal.

Nous avons une Ville où le vivre-ensemble est aussi de qualité. J'aimerais également relever que l'année dernière nous avons eu plus de 700 demandes de naturalisation. Preuve que Renens est une Ville qui attire une population nombreuse, d'horizons différents.

Nous avons un Conseil communal engagé, nous l'avons encore vu ce soir. Il y a des débats qui sont passionnés, nous allons travailler ensemble, nous allons continuer à faire ce que nous avons toujours su faire ensemble, emmener des projets ambitieux qui font vivre la Ville et qui redorent son blason.

J'aimerais aussi ici avoir une pensée toute particulière pour l'Administration, parce que nous vous les disons souvent, nous avons une certaine stabilité, nous contenons les dépenses de notre compétence, et s'il y a des postes où nous sommes un peu restrictifs, et je suis le premier à le proposer, c'est hélas dans le cadre des ressources allouées à l'Administration. Nous faisons avec des ressources qui sont aussi rares, nous sollicitons de ce fait beaucoup notre Administration. J'aimerais relever aussi la motivation, la qualité du travail de tous nos collaborateurs qui sont animés de prestations de qualité et qui portent les valeurs de Renens au quotidien en étant actifs dans les crèches-garderies, sur les projets, à la Bourse, dans les différents dicastères qui sont les nôtres.

En conclusion, nous vivons une période incroyable, nous avons encore beaucoup de projets, annoncés dans le programme de législation, à emmener ensemble et nous allons continuer à le faire dès les premiers jours de 2019.

Ce soir, je vous remercie pour votre engagement au service de la collectivité et vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année, en santé et entourés de vos proches, de vos amis et enfin d'avoir une année 2019 fructueuse. Merci pour votre attention.

- **M. le Président**

*Chers Collègues,
Chers Membres de la Municipalité,
Madame la Secrétaire du Conseil,
Mesdames et Messieurs,*

Que 2019 soit une année de paix et de réalisation de tous vos projets. Ces vœux s'adressent aussi à vos familles et à toutes les personnes qui vous aiment.

Chers collègues, connaissant votre capacité d'empathie et votre humanisme, permettez-moi de souhaiter de très bonnes fêtes à tous nos concitoyens et à toutes les personnes dont fin d'année rime avec isolement social et esseulement durant les soirées de fête.

Permettez-moi d'avoir une pensée respectueuse à toutes les personnes seules du fait de la maladie ou de l'éloignement avec la famille.

Je partage cette pensée avec toutes les personnes qui vont passer Noël dans le froid des camps de réfugiés que ce soit à la frontière libano-syrienne, en Afrique ou au Yémen.

Que 2019 soit une année d'espoir retrouvé et de paix durable.

Je vous souhaite de passer de bons moments avec vos familles et de revenir en pleine forme et remplis d'énergie. Je vous remercie.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 7 février 2019 à 20h00.**

Clôture de la séance à 22h00.

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet